mission locale
saint-brieuc

Rapport d'activité
2010

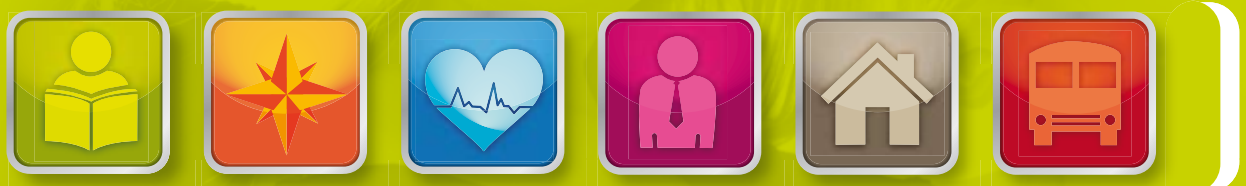

Une action enfin reconnue

2010 aura été l'année du retour à l'équilibre financier, de la stabilisation des chiffres d'accueil après 2 ans d'augmentation constante de la fréquentation.
Elle aura été aussi l'année du renfort en moyens humains dans le cadre du plan de relance qui prendra fin à l'automne.
La situation des jeunes accompagnés reste précaire, leur entrée sur le marché du travail, leur accès à l'autonomie, nécessitent un accompagnement renforcé, "sur mesure".
Les résultats obtenus ces dernières années par l'action conjuguée des deux équipes "entreprises" et "généraliste" démontrent l'efficacité et la pertinence de cette organisation.
Deux récents rapports, ceux de IGAS et de l'IGF*, ont souligné l'action des missions locales, dont l'expertise - en matière d'accompagnement des plus éloignés de l'emploi – est reconnue.
L'audit commandé par les élus du Pays de Saint-Brieuc - dont les conclusions ont été rendues en mars dernier - a mis l'accent sur l'efficacité et la productivité de la structure. Il a également souligné la fragilité d'une organisation qui repose sur des financements instables.
Pour autant, malgré ces satisfécits, nous devons nous battre pour conserver les moyens nécessaires pour assurer notre mission de service public.
L'annonce de la diminution des moyens financiers destinés à la sécurisation des parcours de jeunes, à la politique de l'emploi des jeunes en Bretagne, nous interpelle.
Aussi, les objectifs conventionnés devront être déterminés à l'aulne des moyens accordés.
La focale choisie par l'Etat sur les publics entrés en dispositifs CIVIS* et PPAE* (de l'ordre d'un tiers des jeunes accompagnés) nous alerte d'autant plus que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale.
Dans ce contexte difficile, je tiens tout particulièrement à remercier l'équipe de la mission locale qui exerce sa mission avec professionnalisme et concentre prioritairement son action en direction des jeunes pour lesquels les missions locales ont été créées.

Ronan KERDRAON

Sénateur des Côtes d'Armor
Maire de Plérin

*(Cf. rapport IGF n°2010-M-019-02 paru en juillet 2010)
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (cotraitance Pôle emploi)

sommaire

1 Un accompagnement personnalisé, un accueil individualisé 4
2 Le jeune dans sa globalité 5

I Actions 6

ORIENTATION 6
1 Approche individuelle 8
2 Actions spécifiques 10
2.1 Dispositif d'évaluation des compétences - Les Nouëlles 10
2.2 Diagnostic emploi formation - Performance handicap 11
3 Prévention Sécurité Civile de niveau 1 12
4 Maison d'arrêt 13
5 Dispositif régional d'insertion professionnelle 14
6 L'illettrisme - Remise à niveau 16
7 Le bilan de compétence *via* le CIBC 17

FORMATION 18
1 Formations en continu 20
2 Formations en alternance 21
3 Formation initiale 21

EMPLOI 22
1 L'Espace Emploi 24
2 Le CIVIS 26
3 Le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) 27
4 Le partenariat avec les entreprises 28
5 Le Forum Emplois Saisonniers 29

LOGEMENT 30
1 Dispositif Logement Autonomie Emploi (LAE) 32

MOBILITE 34
1 Chèque mobilité 36
2 Location de vélomoteurs 37
3 Aide au permis 38
4 Préparation au code et prévention routière 40
5 Mobilité européenne 2010 41

SANTE 42
1 Actions de prévention 44
2 FIPJ Mutuelle 45

AIDES FINANCIERES 46
1 Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 48
2 Le Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) 50
3 Le Micro-Crédit personnalisé 54

II Permanences 56

III Rapport d'activité et données chiffrées pour l'année 2010 58

IV Les comptes 70

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

L'originalité de la Mission Locale : accompagnement personnalisé et accueil individualisé

Où les jeunes peuvent-ils trouver quelqu'un qui les écoute, sans les juger, leur fasse des propositions en matière d'emploi et de formation qui ne tiennent compte que de leur souhait, de leurs envies, de leurs capacités, sans les contraindre à faire ceci ou cela, à s'engager dans telle voie plutôt que dans telle autre ?

L'autre originalité de la Mission Locale réside dans le suivi qu'elle apporte aux jeunes accueillis. Le mode d'intervention ne consiste pas seulement à proposer une solution professionnelle à un moment donné, mais à poursuivre l'accompagnement tout au long de la mise en œuvre de cette proposition.

Pour l'avenir des jeunes.
Pour l'avenir de notre territoire.

En somme, la Mission Locale fait de l'accompagnement "sur-mesure" des jeunes, sa différence.

NOS IMPLANTATIONS

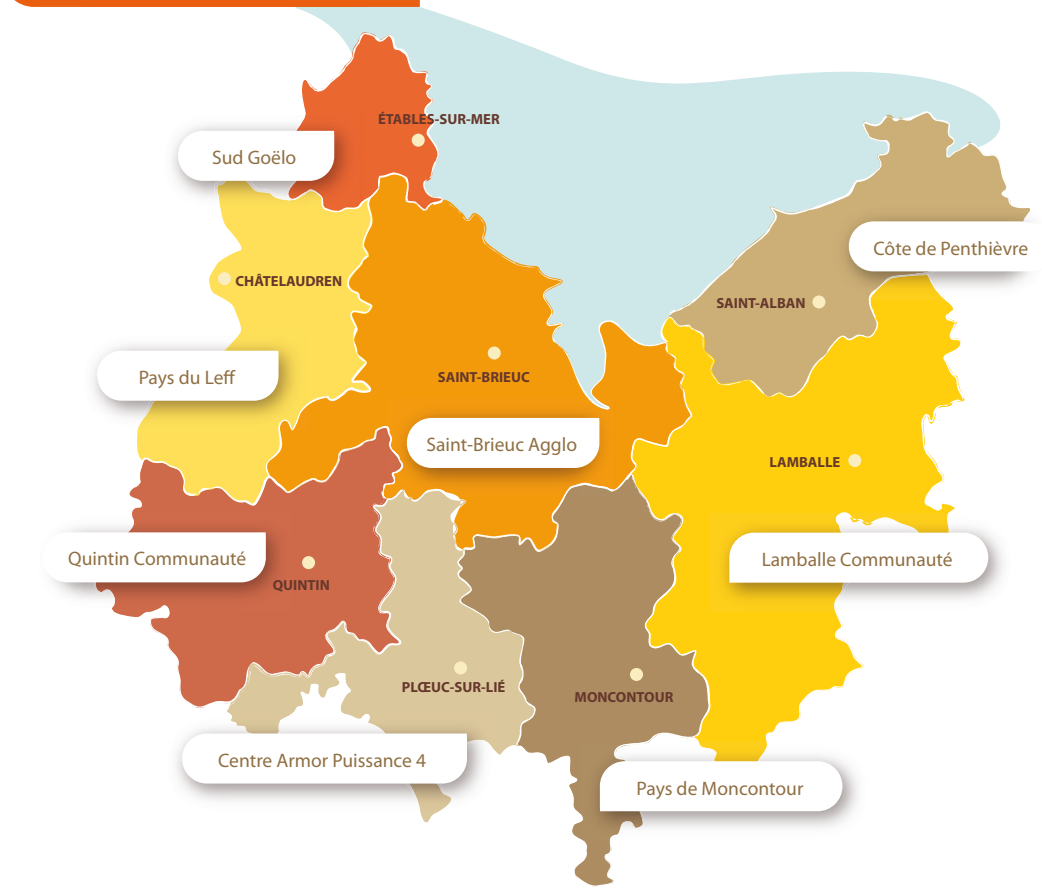

LE JEUNE DANS SA GLOBALITÉ

« Les préoccupations professionnelles sont au centre des entretiens :

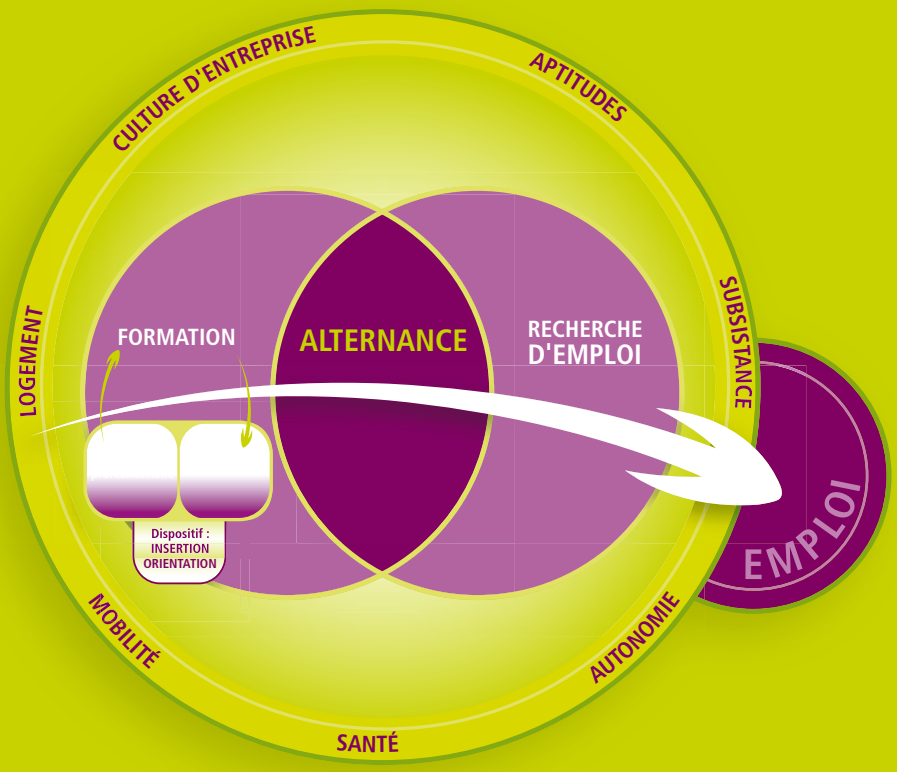

A la Mission Locale, tout est abordé, **rien n'est exclu. Aucun sujet n'est tabou.**

- Projet de formation
- Recherche d'emploi
- Recherche de maître d'apprentissage
- Envie de participer à une mission humanitaire,
- besoin d'information pour une création d'entreprise ou validation des acquis,
- besoin d'aide pour passer le permis de conduire, ou se sortir d'un endettement, d'une addiction, alcool ou drogue.

…

Tous les sujets liés aux problématiques touchant le quotidien ou l'avenir des jeunes sont abordés par la Mission Locale et ses partenaires.

NOS PARTENAIRES

Insertion

- Centres de formation (actions d'insertion, de remise à niveau, d'alphabétisation..)
- Maison d'arrêt
- Chantiers d'insertion, les entreprises et associations intermédiaires…
- Centres sociaux
- Foyers éducatifs

Orientation

- Centre de formation (sessions d'orientation, de pré-qualification sectorielle)
- Centre de bilan de compétences
- Pôle Emploi…
- MGI-MJEC

Formation qualifiante

- Centres de formation qualifiante (en priorité agréés par l'Etat, la Région…) pour la formation continue
- Lycées
- Etat, Région, Pôle Emploi…

Alternance

- CFA / Les contrats d'apprentissage
- OF / Les contrats de professionnalisation
- Chambres consulaires
- Chambres des métiers
- Lycées
- OPCA
- Centres de formation
- Entreprises locales

Recherche d'emploi

- Entreprises locales (services "Entreprise" de la Mission Locale)
- Fédérations, chambres consulaires…
- Pôle Emploi
- Agences d'intérim

Outils : stages d'évaluations en entreprises (PMP), CUI CIE, CUI CAE…

mission locale saint-brieuc

ORIENTATION

75% des jeunes s'adressent à la Mission Locale dans le but d'être aidés dans leur recherche d'orientation professionnelle. Cette question prend parfois les voies détournées d'une recherche d'emploi ou de qualification.

Les questions touchant à l'orientation professionnelle des jeunes peuvent paraître anodines, alors qu'elles sont les plus importantes car elles déterminent la suite du parcours et sont une vraie source d'angoisse. Elles créent un espace d'inconnu auquel ils ne sont pas préparés. Le "Qu'est ce que je pourrais bien faire ?" est particulièrement générateur d'appréhension car cette question fait entrer les jeunes dans une zone "obscure" d'autant plus inquiétante qu'ils ne savent ni quand ni comment en sortir.

Voilà pourquoi il n'est démesuré de parler d'"angoisse" des jeunes sortis de scolarité et en recherche de solution professionnelle.

Le premier souci du conseiller est alors de dédramatiser cette situation, rassurer ce jeune en lui indiquant :

- **Que son questionnement n'est pas honteux, mais au contraire parfaitement normal.**
- **Qu'il est partagé par beaucoup d'autres jeunes comme lui.**
- **Que la Mission Locale est là pour l'aider dans son cheminement.**
- **Que des solutions existent.**

C'est seulement après que la Mission Locale peut commencer à travailler avec lui à la construction d'un projet professionnel.

Un exemple supplémentaire de l'accompagnement personnalisé proposé par la Mission Locale, qui ne se résume pas à l'attribution d'un stage ou d'une quelconque prestation.

75 % du public reçu en recherche d'orientation professionnelle

1 APPROCHE INDIVIDUELLE

Contact
Josiane LANCIEN

L'entretien d'orientation

La recherche d'orientation repose sur la connaissance de soi et sur celle de l'environnement professionnel. Son aboutissement est leur rencontre à l'issue d'un long processus d'accompagnement étape après étape.

L'objectif est d'instaurer une relation d'aide et de confiance pour que le jeune analyse sa situation et appréhende la réalité de l'insertion professionnelle.

Le mot clé de l'entretien d'orientation est l'"échange". Face à un mode socio-économique en mouvement, il est difficile d'avoir une vision claire, de faire un choix, en un mot de se situer. Le jeune tente de s'orienter en même temps qu'il se découvre.

L'objectif de l'entretien est de lui faire prendre conscience de ses capacités, de ses limites, et des structures du monde environnant.

L'entretien d'orientation est une place donnée, un temps accordé à chacun pour s'approprier ces notions.

La confrontation à la vie professionnelle

La définition du projet professionnel ne va pas de soi, vient le temps de l'exploration tâtonnante, des essais, parfois des erreurs, par la mise en situation en entreprise (stage découverte des métiers…).

La diversité des stages et des rencontres en entreprise enrichit la connaissance du jeune et forge sa capacité à comprendre les situations qu'il rencontre.

Il faut compléter un bagage de connaissances sur le monde professionnel par l'ouverture sur l'environnement, aider à la lecture des situations à partir d'éléments professionnels, techniques.

La fonction du conseiller est une fonction de médiation, de porte-parole du jeune pour que lui à son tour puisse rendre compte des situations professionnelles rencontrées.

Stratégies de la formation

Pour ceux qui n'ont pas accédé à la formation par la voie scolaire, l'accès se fera par la voie professionnelle. Formation continue, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Des périodes parfois entrecoupées, de missions intérim.

La compréhension et l'acception par le jeune que son parcours sera irrégulier sont indispensables à son bon déroulement.

Une progression **pas à pas**

Contact
Marc SAADA

Parmi les jeunes reçus à la Mission Locale, certains présentent des difficultés particulières les ayant conduit à l'échec dans le cadre d'actions professionnelles ou de formation.

Ces jeunes présentent des difficultés comportementales et physiques importantes, souffrent parfois de troubles psychiques, ce qui leurs posent des problèmes d'adaptation ou d'intégration à un poste de travail, cette action leur est destinée.

Faire face à des problématiques multiples

2-1

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
LES NOUËLLES

Objectifs

L'évaluation des freins à l'insertion professionnelle et de l'écart entre le potentiel du jeune et la réalité du marché de l'emploi.

Moyens matériels et déroulement de l'action

20 évaluations financées par l'Etat sur la convention 2010 dans le cadre du dispositif Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)
Les stagiaires ne sont pas rémunérés.
Participation à des équipes mobiles encadrées par les moniteurs éducateurs et évaluation par des psychologues.

9 ateliers :

- collecte de vêtements, contrôle et tri, espaces verts, peinture bâtiment, atelier restauration traiteur, atelier bureautique,
- entretien et diagnostic avec un psychologue, présentation des différents ateliers,
- évaluation sur ateliers,
- bilan et préconisation.

A l'issu du dispositif nous observons l'orientation suivante :

- un tiers des jeunes est positionné sur des emplois de droit commun,
- un tiers orienté vers une reconnaissance travailleurs handicapés,
- un tiers relève d'une hospitalisation et/ou de soins.

14 évaluations réalisées, 5 annulations pour des jeunes hospitalisés ou relevant de soins.

9 ateliers professionnels

Contact
François LEGEMBLE

2-2

DIAGNOSTIC EMPLOI FORMATION
PERFORMANCE HANDICAP

Objectifs

Accompagner des jeunes, dont les difficultés physiques avérées ou potentielles sont susceptibles de s'inscrire dans le cadre du handicap.
Cet accompagnement concerne tout jeune suivi par la Mission Locale reconnu ou non Travailleur handicapé et qui souhaite s'engager dans un projet de formation ou d'emploi.

Moyens matériels et déroulement de l'action

Accompagnement lors d'entretien individuel sur 6 mois en 3 phases :

- établissement d'un diagnostic,
- construction d'un projet,
- mise en place du projet.

La préconisation est parfois la rencontre avec des médecins spécialistes.

Financement par l'Etat sur la convention 2010 dans le cadre du dispositif Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)
Les stagiaires ne sont pas rémunérés.

Bilan et préconisation

A l'issue du dispositif nous observons l'orientation suivante :

- un tiers des jeunes orienté vers un milieu ordinaire de travail ou de formation,
- un tiers orienté vers un milieu de travail protégé,
- un tiers sans solutions professionnelles immédiates.

Bilan

Au 31/05/2011
- 9 places conventionnées en 2010
- 9 jeunes suivis

Un réseau de médecins spécialistes

3 PREVENTION SECURITE CIVILE NIVEAU 1 (PSC1)

Contact
Judith LE BARZIC

Ce diplôme est nécessaire pour passer certains concours, pour accéder à des emplois d'aides à la personne (aide à domicile, baby sitting, animateur en CLSH) **ou pour une formation qualifiante dans le domaine sanitaire et social.**

18 jeunes formés

Objectifs

Dans le cadre du dispositif FIPJ, les jeunes peuvent valider cette attestation de Prévention Sécurité Civile de niveau 1.

Moyens matériels et déroulement de l'action

Cette formation se déroule sur un jour et demi et est assurée par un pompier professionnel (convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Côtes d'Armor).

Financement par l'Etat dans le cadre du Fond d'Insertion Professionnel FIPJ, 20 places conventionnées en 2010.

Bilan et préconisation

20 jeunes positionnés en de 2 groupes de 10.

- 1er groupe :
  8 jeunes présents (7 garçons et 1 fille)
- 2ème groupe :
  10 jeunes présents (7 filles et 3 garçons)

4 MAISON D'ARRET

Contact
François LEGEMBLE

La maison d'arrêt de Saint-Brieuc est le seul établissement pénitentiaire du département.

La Mission Locale y intervient dans le cadre du dispositif préparatoire à la sortie (DPS), mis en place par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Objectifs

La convention Mission Locale - SPIP prépare la sortie des jeunes de moins 26 ans afin de favoriser :

- un meilleur accès au dispositif et action de prestations de droits communs,
- un renforcement des relais de prise en charge en milieu libre,
- un appui au développement des aménagements de peines,
- une réduction des risques de récidive.

Déroulement de l'action

Les jeunes détenus sont inscrits au DPS par leur travailleur social du SPIP.

Le conseiller référent assure une permanence une fois par mois à la maison d'arrêt, participe à une réunion de synthèse avec les autres partenaires et met en œuvre l'ingénierie nécessaire.

Les détenus sont informés et peuvent être inscrits dans des dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale favorisant l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

Bilan

En 2010, ce sont 33 jeunes incarcérés qui ont été reçus en entretien individuel pour une préparation à la sortie, dont 9 accueillis pour la première fois.
Cela a donné lieu à 62 entretiens.

- 7 jeunes ont intégré la préformation aux métiers du bâtiment organisée dans les locaux de la maison d'arrêt,
- 4 jeunes ont eu accès à une semi-liberté pour intégrer un CDD insertion avec ADALEA,
- 2 jeunes ont eu accès a une semi-liberté pour intégrer une formation qualifiante à l'AFPA.

Sur les 33 jeunes reçus en entretien, 11 ont continué un suivi avec la Mission Locale une fois libérés.

Partenaires

- Juge d'Application des Peines
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (organisateur de l'action)
- CCAS (Accès aux droits - RMI, ASSEDIC…)
- Pôle Emploi (Accès à l'emploi)
- AFPA (Accès à la formation)
- CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (accès au logement)
- Centre de Bilan de Compétences (CIBC 22)
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Les Nouëlles (évaluation).

Commentaires

La situation des jeunes incarcérés est complexe.

Le niveau de formation de ces jeunes est faible :
sur 33 jeunes, 10 sont de niveau VI, 7 sont de niveau V bis, 14 de niveau V.

Les plus de 22 ans sont largement majoritaires, pour autant ils ne sont que 5 à avoir une expérience professionnelle significative, et un seul possède le permis.

Les jeunes ont la possibilité de s'inscrire pour une formation au code de la route. Nous avons pu accompagner financièrement un jeune détenu jusqu'à l'obtention de son permis de conduire. A noter que ce jeune, sorti depuis, est aujourd'hui salarié.

La situation du logement est très souvent problématique et ajoute un frein à l'insertion, ils ne sont que 7 sur 33 à pouvoir encore compter sur un hébergement familial.

Nous travaillons avec ADALEA, pour envisager soit l'accès au CHRS, ou en FJT à condition qu'un revenu soit rapidement mobilisable. (CIBC - Les Nouëlles - ANPE - CLLAJ).

Anticiper la sortie

5 DISPOSITIF RÉGIONAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Contact
Lara
OLLIVIER-PERRIN

652 prestations DRIP
ont été prescrites pour 557 jeunes

Le Conseil Régional a mis en place un ensemble de prestations destinées à l'insertion professionnelle durable. Ce dispositif offre des prestations en amont des actions qualifiantes.

Ces prestations s'adressent aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (prescription Mission Locale) et demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (prescription Pôle Emploi).

Elles sont assurées par des organismes de formation, choisis à l'issue d'un appel d'offre du Conseil Régional.

Ces actions de formation collectives sont financées par le Conseil Régional. Les jeunes ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont rémunérés à ce titre quand ils ne le sont pas par Pôle Emploi. Cette rémunération et la durée de l'action (3 à 6 mois) permettent aux jeunes de s'investir plus sereinement dans leur cheminement. Ces moyens contribuent à la sécurisation des parcours.

La Mission Locale est habilitée à inscrire des jeunes sur ces actions. A la demande du Conseil Régional elle doit également analyser la situation : typologie du public, contexte économique… et faire connaître les besoins pour l'année suivante.

Un conseiller de la Mission Locale est référent d'une action de formation, pour faciliter la collaboration avec les organismes de formation (information, recrutement, évaluation…)

Remarque :

L'échelle des rémunérations pour les jeunes primo demandeurs d'emploi indemnisés par le Conseil Régional varie :

- 130 € pour les moins de 18 ans
- 310 € pour les 18 à 20 ans,
- 330 € pour les 21 à 25 ans.

Bilan

Au cours de l'année 2010, 652 prestations DRIP ont été faites pour 557 jeunes.

245 jeunes n'ont pas donné suite pour des motifs variés :

- recherche d'emploi privilégiée (salaire plus élevé que la rémunération),
- situation administrative incomplète ne permettant pas l'entrée en formation (perte de papier d'identité, inscription non actualisée à Pôle Emploi…),
- obstacle de dernière minute (mode de garde d'enfant non réglé, moyen de transport inutilisable, changement d'avis).

Résultat :

407 parcours de formation mis en œuvre.

Quatre prestations de formation

PRESTATION PRÉPARATOIRE À L'EMPLOI (PPE)

Cette action s'adresse à des jeunes souvent confrontés à des difficultés d'ordre personnel et social (isolement, soutien familial restreint, mobilité, santé, garde d'enfant…) qui parasitent le projet professionnel.

Elle vise prioritairement l'accès à l'autonomie, préalable indispensable au parcours professionnel.

La PPE permet souvent au jeune, par le stage, de faire ses premiers pas en entreprise.
Pendant cette action qui peut durer jusqu'à 6 mois, l'emploi du temps se répartit entre stage en entreprise, atelier pédagogique, ateliers de communication (estime de soi…), démarche administrative.

En 2010 :

- Action réalisée à Saint-Brieuc par le centre de formation ADALEA.
- 61 places conventionnées.
- 41 % des stagiaires ont entre 16 et 18 ans.

Chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Ce public en rupture scolaire ou de contrat d'apprentissage est parfois resté plusieurs mois sans activité.

PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (POP)

Cette action, de 1 à 3 mois, s'adresse aux jeunes qui ont besoin de découvrir des métiers pour construire, vérifier, ou mettre en œuvre leur projet professionnel en alternant stages en entreprise et périodes de recherche et d'échange en centre de formation.

En 2010 :

- 280 places conventionnées à Saint-Brieuc et 69 à Lamballe, réalisées par l'AREP et le CLPS.
- 290 parcours de formation mis en œuvre
  L'individualisation des parcours peut faire varier la durée de l'action.

On note une parfaite parité homme/femme sur cette action.

PRESTATION DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION SECTORIELLE (PPS)

Cette action d'une durée de 3 mois, s'adresse aux jeunes ayant un projet professionnel identifié dans un secteur d'activité.
Elle leur permet de faire le choix d'un métier avant l'entrée en formation qualifiante pour accéder à l'emploi.

En 2010 :

54 places conventionnées à Saint-Brieuc

37 jeunes ont participé à une action de pré-professionnalisation

- vente : 15 places (CLPS),
- aide à la personne : 15 places (CLPS),
- bâtiment : 12 places (ADALEA),
- transport magasinage : 12 places (PROMOTRANS).

PRESTATION D'AMÉLIORATION DE L'EXPRESSION ÉCRITE ET ORALE (PAEEO)

Cette action d'une durée de 4 mois, s'adresse aux demandeurs d'emploi d'origine étrangère ne maîtrisant pas suffisamment la langue française.

Pendant cette formation ils vont améliorer leur apprentissage du français et découvrir le milieu du travail, en préparation de leur projet professionnel.

En 2010 :

- Action réalisée par le CLPS,
- 20 places conventionnées,
- 4 stagiaires de moins de 26 ans. Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans étant majoritairement présents.

6 L'ILLETTRISME - REMISE A NIVEAU

Contact
Josiane LANCIEN

Les jeunes concernés sont les plus éloignés des savoirs de base (lire, écrire, compter).

La remise à niveau a pour objectif d'améliorer :

- la communication écrite,
- la compétence mathématique, les sciences et la technologie,
- la préparation aux concours…

Depuis mai 2010, ces prestations sont réunies dans un dispositif "**Compétences Clés**".

L'organisme support de ce dispositif est le GRETA des Côtes d'Armor qui assure l'évaluation des candidats.

En fonction du besoin :

- simple remise à niveau, prise en charge par le Greta
- situation relevant de l'illettrisme, intervention d'Emeraude Id.

Déroulement de la formation

Sous forme de parcours individualisé d'une durée de 40 à 400 heures selon les besoins.

Action financée par l'Etat et la Région, pendant laquelle les jeunes bénéficiaires ne sont pas rémunérés.

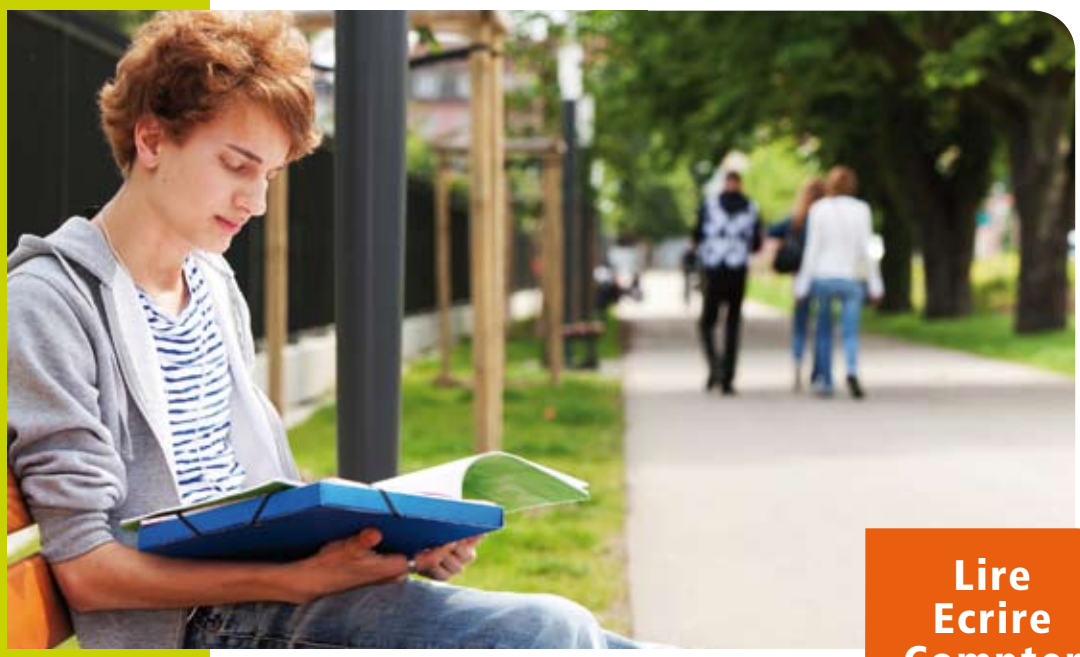

Lire
Ecrire
Compter

7 LE BILAN DE COMPÉTENCE *via* LE CIBC

Contact
Yves MOISAN

Le bilan de compétence proposé par le CIBC est aussi un outil de l'orientation professionnelle. Accompagné individuellement par un conseiller du CIBC, le jeune accèdera à une analyse de ses compétences personnelles et professionnelles pour identifier son potentiel et envisager une réorientation professionnelle.

Ce bilan de compétence se nourrit principalement de l'expérience professionnelle du candidat, les jeunes en ont souvent peu, raison pour laquelle le bilan est peu utilisé par le public jeune.

C'est une mesure gratuite, financée par le Conseil Régional et dont la Mission Locale est prescripteur.

Bilan

En 2010, pour des jeunes de moins de 26 ans, 28 bilans de compétence ont été réalisés par le CIBC, sur lesquels 5 n'ont pu être menés à leur terme (abandons).

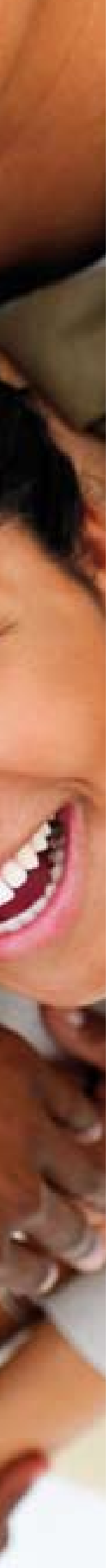

FORMATION

Pour les jeunes qui n'ont pas eu accès à une formation par la voie scolaire, de nombreuses possibilités existent. L'un des rôles de la Mission Locale est d'informer les jeunes et leur proposer le mode de formation le plus adapté à la situation de chacun.

Sous le terme "formation" nous incluons plusieurs types de prestations qu'on peut schématiquement répartir en trois grandes familles :

- Insertion et orientation
- Préqualification
- Qualification.

Chacune a bien évidemment un objectif différent. En fonction de la personnalité du jeune, son âge, son niveau scolaire, son expérience professionnelle, son projet ou son absence de projet... la préconisation du conseiller sera différente. L'enchaînement des étapes, constituant le parcours de chacun, pourra varier selon sa situation, mais toutes ces prestations ont en commun leur gratuité et la rémunération que percevra chaque participant quelle que soit sa situation (même s'il n'est pas indemnisé par Pôle Emploi, il le sera par le Conseil Régional).

L'objectif de ce dispositif est de viser à l'acquisition d'une qualification en fin de parcours, principal levier de l'insertion professionnelle des jeunes, surtout en période de chômage (plus de 20 % des demandeurs d'emploi).

Il est vérifié que la formation professionnelle contribue à la promotion sociale et personnelle. Les jeunes ayant suivi une formation qualifiante, davantage convaincus de leur "valeur professionnelle" ont plus facilement accès à un emploi, même si ce n'est pas dans le champ de leur formation initiale. L'accès à un 1er niveau de formation facilite quoiqu'il en soit l'insertion.

Ce chapitre concerne plus particulièrement la formation qualifiante. Les mesures relatives à l'orientation et l'insertion sont développées précédemment dans le chapitre "Orientation".

promotion sociale et personnelle

632 jeunes ont intégré une formation qualifiante en 2010

Typologie des formations

Concernant la formation qualifiante, il existe alors plusieurs types de formation avec différents types de prises en charges et de statut.

Le travail d'accompagnement du conseiller Mission Locale est d'étudier la solution la plus adaptée en fonction du projet professionnel du jeune (vérifié) et des conditions de réalisation (prise en charge des frais pédagogiques, droit à la rémunération pendant la formation, mode et frais de déplacement, condition de logement et prise en charge…).

Quelques chiffres

Au total, 632 jeunes ont intégré une formation qualifiante en 2010 (près de 17 % des jeunes suivis à la Mission Locale).

1 FORMATION CONTINUE

Contact
Yves MOISAN

Elle correspond à la formation professionnelle pour adulte à temps plein hors scolarité. Ce sont des formations certifiées (soit Education Nationale ou Ministère du travail ou branche professionnelle) qui ont l'avantage d'être plus courtes (maximum de 12 mois) et donc plus adaptées pour des jeunes qui souhaitent se professionnaliser rapidement dans un cadre qui ne ressemble pas forcément à « l'école ».

Formation continue : **467 jeunes**

Un panel important de formations existe pour ces jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, notamment :

- les formations financées par le **Conseil Régional de Bretagne** qui en a la compétence dans le Programme Régional des Stages (260 formations en Bretagne) qui demande une prescription de la Mission Locale, c'est à dire une validation de notre part,
- les formations de l'**AFPA** pour le compte de l'**Etat.**
- les formations financées par **Pôle Emploi** selon les besoins des secteurs d'activité en tension de main d'œuvre,
- les formations **non conventionnées** par les institutions ci-dessus dans le cadre d'une demande individuelle (via une prescription de la Mission Locale, c'est à dire une validation du projet de notre part) auprès du Conseil Régional par le biais du **chèque Formation**.

Elles font l'objet de demandes individuelles pour la prise en charge de frais pédagogiques et d'un déclenchement du statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Bilan

- 151 dans le cadre du PRS (Conseil Régional),
- 110 à l'AFPA,
- 88 dans le cadre du CAF (Plan de relance Etat 2010),
- 118 sur autres formations (chèque formation du CR, formation non financées, hors Bretagne…).

2 FORMATION EN ALTERNANCE

Autre moyen d'apprendre tout en ayant un statut de salarié. De se former tout en alternant la pratique en entreprise et la théorie en centre de formation. Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont faits pour cela.

Le **contrat d'apprentissage** est le plus connu par les jeunes et par les entreprises de par son ancienneté et les secteurs d'activité, plus traditionnels qu'il concerne. La Mission Locale peut faciliter la rencontre avec le CFA (Centre de Formation pour Apprentis) dans le cadre de partenariats avec ceux-ci pour :

- la découverte des métiers et des filières,
- la recherche et la rencontre d'entreprises,
- l'accompagnement au cours de l'apprentissage notamment lors du démarrage et en cours.
  Avec la possibilité de sollicitations réciproques entre CFA et Missions Locales lors de ruptures plus ou moins "consommées" pour étudier une continuité, une nouvelle recherche d'entreprise ou une autre voie de formation.

Nous constatons depuis plusieurs années que le nombre de jeunes suivis en Mission locale accédant au contrat d'apprentissage n'augmente pas en raison de l'âge des jeunes suivis (21 ans en moyenne), des a priori vis à vis des parcours, du contexte économique moins favorable…

Contact
Yves MOISAN

Le **contrat de professionnalisation** est une autre voie de l' alternance avec plus de souplesse en terme de durée (6 mois minimum) et de début de contrat (à tout moment dans l'année).
Il est le fruit d'un partenariat entre les organismes de formation agréés, l'entreprise et le jeune (en ayant un accord préalable de l'OPCA de la branche professionnelle).

Plus courtisé pour les formations de type tertiaire, sur les niveaux IV et plus, ce contrat nécessite une recherche d'entreprise intense dans le cadre du **marché caché** car il n'y a que très peu d'offres, hormis dans les secteurs de la distribution et de la vente, plus habitués à ce type de contrat.

La recherche d'entreprise, la découverte de celle-ci (par le biais de stages conventionnés par la Mission Locale par exemple) peut se faire avec le concours d'un **conseiller de l'équipe "emploi".**

Formation en alternance : 133 jeunes

Bilan

- 85 en contrat d'apprentissage
- 48 en contrat de professionnalisation

3 FORMATION INITIALE

Le retour en formation initiale reste une possibilité qui reste peu exploitée en raison du parcours de formation plus long, d'un cadre de formation qui ne convient pas aux modes d'apprentissage de certains jeunes. La précarité du statut et l'absence de rémunération ne facilitent également pas la réalisation du projet.

Contact
Yves MOISAN

Bilan

- 32 en retour formation initiale.

Formation initiale : 32 jeunes

EMPLOI

La Mission Locale : un accompagnement spécifique à la recherche d'emploi.

Plusieurs constats s'imposent.

Le public "jeune" que nous recevons (majoritairement peu qualifié, ou peu expérimenté…) se focalise, dans ses démarches de recherche d'emploi, essentiellement sur le marché du travail "ouvert", c'est-à-dire celui des offres (Pôle Emploi, presse, internet) qui ne représente pourtant que 25 à 30 % des emplois disponibles. Un marché d'autant plus concurrentiel que tous les demandeurs s'y engouffrent.

Une embauche, c'est une rencontre basée sur une relation de confiance. Pour entrer dans cette relation, il est nécessaire de provoquer la rencontre et de rester informé afin d'anticiper l'embauche. Nous observons que les jeunes ont des difficultés à entrer en relation avec les entreprises et à comprendre l'importance de cette relation en dehors de la phase ultime de l'entretien d'embauche.

Plusieurs raisons :

- **Discrimination de l'entreprise vis-à-vis des jeunes notamment sans diplôme et sans expérience.**
- **Manque de confiance en soi des jeunes.**
- **Méconnaissance de l'entreprise et de ses codes de communication.**
- **Capacités relationnelles pas encore développées ou révélées.**

La réussite d'une recherche d'emploi reste basée sur la constitution de son réseau relationnel "entreprises" et de sa veille. Etablir une véritable stratégie demande du temps et de l'anticipation. Tous les jeunes que nous recevons n'ont pas forcément d'aptitudes innées à mettre en place ou à développer cette véritable "campagne de communication". On peut être un professionnel compétent mais pas forcément un bon communicant.

Au regard de ces constats, et en lien avec le lancement du dispositif CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) en 2005, la Mission Locale a mis en place un service emploi constitué d'une équipe de conseillers techniques et d'un animateur en charge de "l'Espace Emploi" (lieu ressource pour les jeunes ouvert toute la semaine pour notamment consulter les offres, échanger, retravailler les CV et lettres…).

Cette équipe intervient directement auprès des entreprises pour faciliter la mise en relation avec les jeunes, tout en respectant la philosophie d'approche globale des Missions Locales.

une embauche,
une rencontre basée sur une relation de confiance

1 ESPACE EMPLOI

Contact
Nicolas FREVILLE

Un lieu dédié aux jeunes en recherche d'emploi.

C'est un espace d'accueil ouvert quotidiennement et sans rendez-vous qui propose aux jeunes aussi souvent qu'ils le veulent :

- une consultation et une mise en relation sur les offres (Pôle Emploi et internes à la Mission Locale),
- un travail sur le ciblage entreprise,
- un travail sur les techniques et outils de recherche d'emploi : CV, lettre, appel téléphonique...

Les jeunes sont accompagnés dans ces différentes prestations par un animateur.

Cet espace est également fréquenté par les jeunes scolaires qui ne relèvent pas de la Mission Locale mais y viennent ponctuellement, pour recevoir une information générale sur la recherche d'apprentissage ou d'emploi saisonnier.

Un forum emploi saisonnier est d'ailleurs organisé une fois par an (en février généralement) par la Mission Locale pour répondre à cette forte sollicitation de recherche d'un emploi saisonnier (voir page 29).

Objectifs

Dans le cadre de sa fonction d'accueil, de conseil et de suivi, donner à la Mission Locale les moyens du rapprochement jeune/entreprise et favoriser cette mise en relation.

Cet Espace est un relais dans le travail d'accompagnement des conseillers emploi.

Les jeunes viennent consulter les annonces Pôle Emploi (que nous maintenons à l'affichage), chercher de l'aide pour se positionner sur ses offres… et aussi bénéficier des offres internes que les conseillers emploi collectent lors de leur prospection entreprise, ou qui nous sont déposées par nos entreprises partenaires.

Ils sont aussi mis en relation avec nos partenaires emplois (intérim, intérim d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises partenaires, associations d'aide à domicile…).

Au-delà de la consultation des offres, nous essayons de faire en sorte que chaque jeune reparte de l'espace emploi avec au moins une piste nouvelle pour sa recherche d'emploi (information sur un recrutement en cours, démarches à effectuer…).

Complémentarité du suivi

L'animateur informe régulièrement chaque conseiller de l'évolution de la recherche d'emploi des jeunes dont il assure le suivi.
Il adopte la même démarche pour les projets de formation qui émergent ou des difficultés qui peuvent survenir (logement, transport, santé…) et compromettre le projet professionnel.

C'est également à partir de l'Espace Emploi que se fait une partie du travail de rapprochement sur les offres d'emploi que nous recevons en interne ou qui sont collectées par les conseillers CIVIS lors de leur prospection d'entreprises.

L'Espace Emploi
un lieu de ressource pour les jeunes

Résultats

3 657 passages ont été enregistrés à l'Espace Emploi en 2010 : 3 074 concernent des jeunes suivis par la Mission Locale et 583 concernent des jeunes scolaires.

Les 3 074 passages de jeunes suivis par la Mission Locale concernent 995 jeunes différents.

Partenaires

- Pôle Emploi
- Entreprises locales
- Agences d'intérim
- Groupements d'employeurs : Adéliance, Réso22
- Alter (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion)
- Association intermédiaire Armor Emploi
- Structures d'aide à domicile (Entour'ages, APF…)
- Le Centre de Gestion
- Mairies à travers leurs CCAS (aides à domicile) et le Service Enfance Jeunesse
- AEF (Association Emploi Formation) pour le secteur agricole
- Fédérations (Fédération du bâtiment, des artisans boulangers…)
- Associations…

3 657 passages enregistrés sur l'espace emploi en 2010

Commentaires

En 2010 l'arrivée de 4 nouveaux conseillers CI-VIS dans le cadre du plan de relance, nous a permis de renforcer le lien avec l'Espace Emploi.

Ces conseillers ont une mission de prospection de nouvelles entreprises et collectent de plus en plus d'offres d'emploi qui sont traitées en collaboration avec l'Espace Emploi.

Nous avons ainsi étoffé notre réseau d'entreprises comme jamais auparavant. Nous alimentons ainsi notre nouveau fichier entreprises intégré au logiciel interne des missions locales, "Parcours 3".

Contact
Yves MOISAN

Le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) a été mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale depuis le 01/05/2005 et est financé par l'Etat.

La Mission Locale est pilote du dispositif, en assure l'animation et la mise en œuvre.
En 2010, la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a fixé pour le bassin d'emploi de Saint-Brieuc, un objectif de 644 jeunes à y intégrer.

Le CIVIS est destiné aux jeunes les plus en difficulté, notamment ceux :

- de faible niveau de qualification,
- avec peu ou pas d'expérience professionnelle,
- ayant des difficultés de mise en relation avec les entreprises,
- ayant des difficultés d'ordre social : logement, situation financière précaire, problème de santé…

257 sorties en emploi
dont 164 en emploi durable

Objectifs

L'accompagnement CIVIS est formalisé par un contrat, qui distingue deux types de public :

- CIVIS Renforcé (niveau VI et V Bis)
- CIVIS Personnalisé (niveau V et IV)

Pendant sa durée la Mission Locale a pour objectif l'accès et le maintien en emploi durable (CDD 6 mois ou CDI).
Le CIVIS Personnalisé peut être renouvelé une fois, le CIVIS Renforcé plusieurs fois, jusqu'au 26ème anniversaire du jeune.
Pour réaliser au mieux cette mission une "équipe emploi" accompagne ces jeunes dans l'entreprise (prospection, médiation, évaluation…).

En parallèle, la loi de cohésion sociale a créé plusieurs outils pour faciliter l'insertion des jeunes :

1- l'allocation CIVIS destinée aux jeunes sans ressources entre deux situations d'emploi, de formation (900 € par an, avec un maximum de 300 € par mois jusqu'au 31/03/2010), conditionnée par l'engagement du jeune et validée par une commission qui statut mensuellement. Au 1er avril 2010, les conditions ont évolué : chaque jeune sur le CIVIS peut bénéficier de 1 800 € par an et jusqu'à 450 € par mois.
La Mission Locale de Saint-Brieuc dispose d'une enveloppe financière de 245 012 € pour l'année 2010.

2- Le FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes) destiné à faciliter la mobilité, l'accès au logement et aux soins.
Sa spécificité est de proposer la **seule aide financière utilisable pour les jeunes de moins de 18 ans**.
Ce fond a un double objectif. D'une part, une enveloppe financière disponible après utilisation des aides de droits communs. D'autre part, un ensemble d'actions collectives, animées par des partenaires extérieurs, apportant des réponses à des besoins non couverts : mobilité, handicap, logement.

Convention annuelle entre l'Etat (la DRTEFP) et la Mission Locale du 01/01/2010 au 31/12/2010 pour le bassin d'emploi de Saint-Brieuc.

645 jeunes
ont intégré le CIVIS en 2010

Bilan

- 645 jeunes ont intégré le CIVIS en 2010 :
- 432 jeunes en CIVIS personnalisé, 66,97 %
- 213 jeunes en CIVIS renforcé, soit 33,03 %

Les femmes représentent 48,83 % des jeunes sur le CIVIS alors qu'elles représentaient 47,61 % en 2010.
Les jeunes en CIVIS renforcé représentent 1/3 de l'effectif CIVIS global.
Les jeunes hommes sont plus représentés sur le CIVIS renforcé que les jeunes femmes 60,09 % et inversement sur le CIVIS personnalisé (53,24 %) mais moins fortement.
En Bretagne, le pourcentage de jeunes en CIVIS renforcé est de 34,85 % en 2010.

3 PPAE

Contact
Denis LE BOUËC

Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) **est un dispositif qui formalise la collaboration entre la Mission Locale et Pôle Emploi dans le cadre d'une convention annuelle.**

Il permet :

- d'identifier les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans non connus de la Mission Locale,
- d'orienter vers la Mission Locale des jeunes nécessitant un accompagnement adapté à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

En 2010, l'objectif fixé était de 406 demandeurs d'emploi.

Résultats

453 demandeurs d'emploi

- Pôle Emploi Saint-Brieuc Croix : 221 demandeurs d'emploi
- Pôle Emploi Saint-Brieuc Ville : 109 demandeurs d'emploi
- Pôle Emploi Saint-Brieuc Sud : 123 demandeurs d'emploi

Remarques

Cette action permet de renforcer le partenariat déjà existant entre la Mission Locale et le Pôle Emploi, et en même temps d'**optimiser et d'accroître l'efficacité de l'aide apportée aux jeunes demandeurs d'emploi les plus en difficulté.**

Depuis février 2008, la Mission Locale utilise DUDE. Il informe sur la situation des jeunes demandeurs d'emploi inscrits. A noter que cette interface vise à partager en temps réel les informations afin d'optimiser le suivi personnalisé des jeunes.

Procédure

Dans un délai de 10 jours à partir de l'affectation à Pôle Emploi, chaque jeune est convoqué par courrier à un entretien à la Mission Locale. Ce dispositif impose de se rendre à un entretien une fois par mois.

En 2010, on peut noter une augmentation sensible (+ 21 %) du nombre de jeunes envoyés par Pôle Emploi et affectés par la Mission Locale par rapport à 2009.

453 demandeurs d'emploi concernés

4 PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

Contact
Yves MOISAN

La Mission Locale de Saint-Brieuc propose aux entreprises d'être partenaire dans la rencontre ou la mise en situation de jeunes au travail dans différentes circonstances :

- Découverte de l'entreprise (règles, organisation, activité, métier…)
- Mise en situation de travail (stages, essais…)
- Acquisition de compétences (formation, stages, contrat en alternance)
- Recrutement, mise en emploi et accompagnement en emploi.
- Proposition de contrats aidés (CUI, CAE et CUI CIE) (la Mission Locale est signataire depuis mai 2009)

A travers toutes ces phases, nous collaborons et travaillons avec les entreprises essentiellement sur le "marché caché", là où il n'y a pas d'offres d'emploi affichées (ou pas encore).

Objectifs

Notre objectif est de fidéliser un réseau qui intègre au moins un de ces quatre motifs de rencontre.
Le partenariat "entreprise" demande que tous les acteurs acceptent qu'il faille du temps pour que les entreprises, les jeunes et la Mission Locale se fassent confiance (base de relations durables).

Notre crédibilité se base sur la sincérité de nos propos. Nous ne pouvons pas nous engager sur la qualité du profil des jeunes, mais sur l'accompagnement que nous leur proposons (disponibilité, proposition de mesures, de contrats adaptés…).

C'est pourquoi nous proposons l'expérimentation, la mise en situation d'essai (stages, périodes d'essai) en instituant l'entreprise comme référence professionnelle, comme partenaire afin de nous donner des informations sur les compétences et aptitudes des jeunes… Connaissant le jeune, elle sera plus incitée à l'embaucher à l'issue ou dans les mois à venir.

Une fois cette relation de confiance établie, les entreprises peuvent nous solliciter directement sur des besoins de recrutement ponctuels.

Fidéliser un réseau d'entreprises

5 LE FORUM EMPLOIS SAISONNIERS

Contact
Asma MOUSTAKIM

Samedi 18 février 2010
Salle Polyvalente de Lamballe

Objectif du forum

1- Confronter et informer les jeunes sur la réalité du marché du travail : exigences des employeurs (mobilité géographique, motivation, ponctualité). Autant d'aspects à prendre en compte lors de ses recherches.

2- Permettre aux entreprises présentes de faire connaître leurs métiers, ainsi que de repérer des candidats potentiels.

3- Offrir les possibilités aux jeunes demandeurs d'emploi de rencontrer des responsables d'entreprises et organismes d'accompagnement à l'emploi afin d'échanger sur les postes de travail et de mieux identifier les secteurs professionnels les plus porteurs d'emplois saisonniers.

Historique du forum emplois saisonniers

Au cours de l'année 2002-2003, nous avons organisé des ateliers d'information sur les Jobs d'Été. En effet, suite au succès des ateliers mis en place au siège de la Mission Locale à Saint-Brieuc, la volonté était d'apporter le même service aux jeunes relevant de l'antenne de Lamballe.

L'objectif de ces animations est d'informer les jeunes de 16 à 25 ans sur le comment prospecter les entreprises, une aide à la réalisation du CV et de la lettre de motivation, ciblage des secteurs qui embauchent et des informations sur la législation du travail.

En 2004, la Mission Locale a fait le choix d'organiser une opération de plus grande envergure : Le Forum Emplois Saisonniers/Jobs d'été ; en effet partant du constat que le nombre de jeunes fréquentant les ateliers d'information étaient de plus en plus important et que l'une des fortes attentes des jeunes et de rencontrer les entreprises susceptibles de les embaucher.

Le 1er forum a été organise en 2004, la Mission Locale a toujours été toujours le porteur du projet en partenariat avec les communautés de communes de Lamballe, du Penthièvre et du pays de Moncontour.

Au vue de l'impact qu'a eu cette opération auprès du public, des entreprises et des institutions, une convention entre la Mission Locale et les partenaires cités ci-dessus a été signé afin d'assurer la continuité de cette manifestation.

800 jeunes rencontrés

Organisation du forum

Cette manifestation est portée par la Mission Locale avec la collaboration de plusieurs structures :

- les Services jeunesses de Lamballe Communauté, de la communauté de communes Côtes de Penthièvre et de la communauté de communes du Pays de Moncontour et depuis 2010 de la communauté de communes Arguenon Hunaudaye,
- le service Info Emploi de Lamballe Communauté,
- Lamballe Communauté Numérique,
- le Pôle Emploi.

Plusieurs réunions de préparation permettent de définir l'organisation technique, mais aussi d'échanger sur les évolutions et modifications à apporter. Avec toujours le souci de répondre au mieux aux attentes des jeunes.

Déroulement de la journée

Chaque participant (entreprises et institutions) tient un stand représentant sa structure avec la présence d'une ou de plusieurs personnes pour accueillir le public et présenter les offres dont il dispose et/ou les différents services dont les usagers pourraient bénéficier.

Plusieurs ateliers et tables rondes sont mis en place afin d'apporter directement les réponses concernant la législation du travail, le BAFA, le travail à l'étranger…

Un "espace CV" est organisé afin d'aider les jeunes à réaliser leur CV et à en disposer le jour même afin de les communiquer directement aux entreprises présentes.

Les entreprises participantes

INDUSTRIE Le Gouessant, COOPERL,
GRANDE DISTRIBUTION Intermarché, Super U, Leclerc, Décathlon
AIDE À LA PERSONNE ADMR
RESTAURATION Mac Donald, Buffalo Grill
HÔTELLERIE SARL Abri des Flots, UMIH, Réseau 22 Groupement d'employeurs
INTERIM Actual Interim, Job&Box, Armoric Intérim, Armor Intérim, Manpower, Adecco, Start People, Interaction, Actua Bretagne, Gérinter
AGRICULTURE A.E.F.
NETTOYAGE / AUTRES DIVAM, Protection Civile, SYNDICAT CFDT/CGT, Le château de la Hunaudaye
STRUCTURES Pôle Emploi, Lamballe Communauté pr CIAS + postes ville et com com, CHAMBRE DES METIERS

LOGEMENT

Se loger est un besoin essentiel, dont la satisfaction est indispensable à la vie en société.

Malmenés par la situation économique, les jeunes rencontrent également des difficultés dans leur accès à l'autonomie et au logement.

Quitter ses parents pour accéder à un logement indépendant est une étape importante dans l'évolution vers le statut d'adulte. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, les jeunes ne sont pas tous capables de supporter cette charge financière. De même, leur famille ne peut pas forcément les aider. Concernant la caution par exemple, les aides qui existent (Caisse d'Allocation Familiale et INICAL...) ne sont pas suffisantes à surmonter l'obstacle, à plus forte raison que les jeunes ne les connaissent pas toujours.

L'un des rôles de la Mission Locale est d'informer les jeunes de l'existence des dispositifs et des partenaires (CLLAJ, ADIL...) qui leur donneront toutes les informations nécessaires.

Faute d'emploi, donc de moyens, et de soutien familial pour accéder à un logement, certains jeunes se retrouvent en cohabitation "forcée", supposée provisoire, chez des amis. Souvent ce "provisoire" s'éternise, devient insupportable, et se termine en Foyer Jeunes Travailleurs, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et en dernier recours dans la rue et dans des squats. Pour les plus fragiles, commence alors une période d'instabilité voire de marginalité qui les éloigne un peu plus d'une vie ''normale".

Lors de nos entretiens, il n'est pas rare que des jeunes évoquent les conditions intolérables de leur vie quotidienne, d'absence de logement décent, certains vivant en camping ou dormant dans leur voiture. Comment imaginer que l'on puisse se consacrer sereinement à une formation ou à une recherche d'emploi en se demandant chaque soir où l'on va dormir la nuit suivante ?

La prise en compte globale de la situation des jeunes, c'est aussi se préoccuper de leur logement.

Une étape importante dans l'évolution vers le statut d'adulte

1 DISPOSITIF LAE (LOGEMENT AUTONOMIE EMPLOI)

Contact
Josiane LANCIEN

La Mission Locale n'a pas vocation à proposer directement des solutions d'hébergement, mais s'est rapprochée des Foyers Jeunes Travailleurs, pour en imaginer une : le LAE.

Ce dispositif permet à des jeunes sans ressource d'être accueillis en FJT. Ils sont souvent en situation sociale très précaire et/ou en rupture familiale. Leur précarité n'est pas forcément en lien avec un faible niveau scolaire :

Bilan au 31/03/2011

HEBERGEMENT

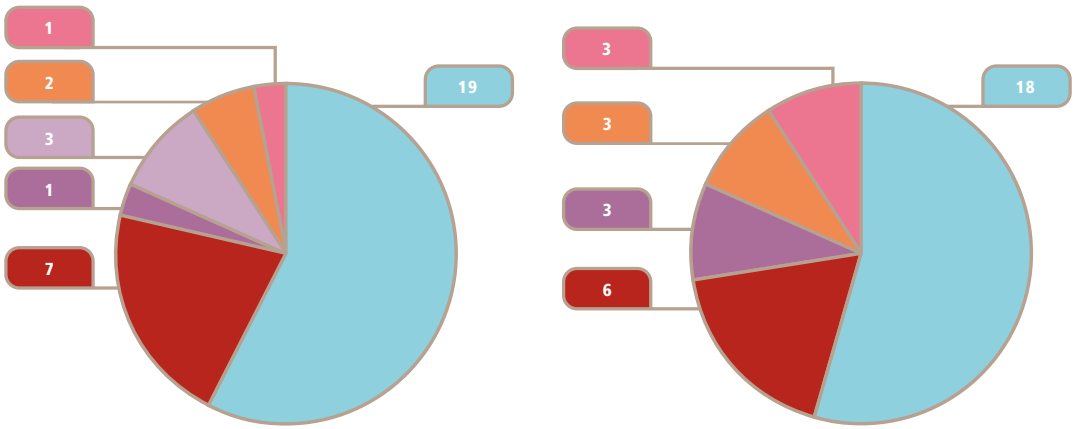

- CAP-BEP ou Bac Professionnel
- Diplôme National du Brevet
- Bac Général
- Niveau 3ème
- Scolarité à l'étranger
- Sortie d'Institut Médico Educatif

- en FJT
- en logement autonome
- en logement d'urgence
- chez des amis
- logés en famille

En collaboration avec les animateurs du FJT les conseillers Mission Locale accompagnent ces jeunes dans leur projet de formation ou de recherche d'emploi.

3 mois de loyers sont pris en charge, ainsi que les petits déjeuners, 1 repas par jour ouvré, kit literie et un kit hygiène.

Ce dispositif a concerné 33 jeunes :

- 14 au FJT Igloo
- 19 au FJT Le Marronnier

Convention 2010 : du 01/06/2010 au 31/05/2011

Situation des jeunes à l'issue des 3 mois :

EMPLOI/FORMATION

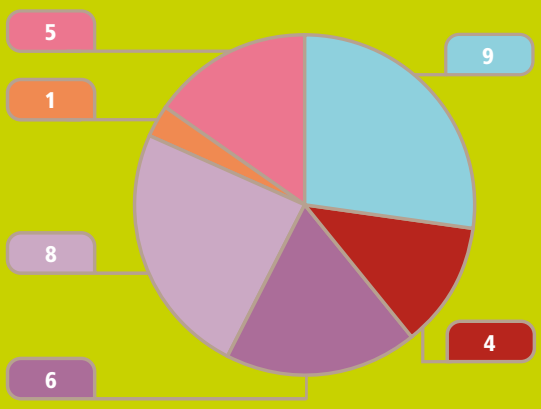

- en Prestation Préparatoire à l'Emploi
- en Prestation d'Orientation Professionnelle
- en Formation qualifiante
- en contrat de travail
- orienté vers la Maison départementale des Handicapés
- accompagnés sur dispositif CIVIS

MOBILITÉ

La capacité à se déplacer est un critère important d'employabilité : c'est ce que permet le moyen de locomotion et c'est aussi accepter de quitter l'environnement habituel. Ce 2ème aspect est l'une des concessions que les jeunes ont le plus de mal à consentir.

Qu'il s'agisse de location de vélomoteurs, d'aide au permis de conduire…, plusieurs dispositifs financés par des partenaires sont gérés et animés par la Mission Locale pour aider les jeunes à ce déplacer en fonction des besoins de leur insertion professionnelle.

Aider les jeunes à bouger

1 CHÈQUE MOBILITÉ

Contact
Armelle LE BASTARD

C'est une enveloppe financière versée par le Conseil Régional, gérée par la Mission Locale, elle permet d'attribuer des aides financières aux jeunes ayant engagé un parcours d'insertion.

Le chèque mobilité peut être accordé pour la prise en charge des déplacements quel que soit le moyen de transport hors du bassin d'emploi de Saint-Brieuc, et des frais d'hébergement. Cette aide peut être sollicitée aussi bien pour une formation, un stage, une prise d'emploi, un entretien d'embauche, un passage de concours…, elle peut l'être dans une moindre mesure pour des équipements professionnels.

Une commission se réunit chaque semaine pour étudier et statuer sur les dossiers présentés par les conseillers de la Mission Locale, les seuls habilités à les instruire.

En 2010 : 140 jeunes aidés dans leur déplacement pour un montant de 20 961€.

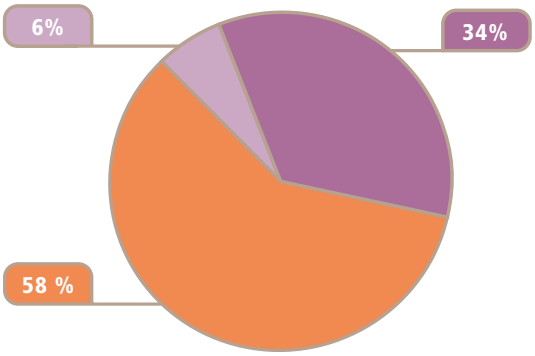

Transport : 12 337€ soit 58,86 %
Hébergement : 7 208€ soit 34,39 %
Divers (équipement professionnel) : 1 415€ soit 6,75 %

2 LOCATION DE VÉLOMOTEURS

Contact
Armelle LE BASTARD

La Mission Locale a acquis un parc de 11 vélomoteurs (9 à Saint-Brieuc, 2 à Lamballe)**, destiné à être loués aux jeunes qu'elle suit.**

L'entretien des véhicules est assuré par les Ateliers du Cœurs pour Saint-Brieuc et Penthièvre motos pour Lamballe.

Cette location n'est possible que si le déplacement est nécessité par une démarche professionnelle :

- formation
- stage
- emploi

Le jeune doit verser une caution de 150 €, et un coût de location de 18 € par semaine ou 70 € par mois. Une aide financière peut être apportée pour le coût de la location, mais pas pour la caution.

Cette location est de courte durée maximum 3 mois : Cela permet une utilisation des vélomoteurs par un plus grand nombre d'utilisateurs. L'objectif de cette location est de constituer une solution de dépannage. Pour ceux qui ont un emploi elle leur permettra de percevoir les ressources nécessaires à l'acquisition de leur propre moyen de locomotion.

2 100 jours de location en 2010, pour 40 jeunes (29 hommes - 11 femmes).

3 AIDE AU PERMIS

Contact
Armelle LE BASTARD

Comme tous les autres acteurs de l'insertion, nous constatons que la possession du permis de conduire est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Cela est particulièrement vrai pour les emplois peu qualifiés aux contraintes horaires fortes (restauration, manutention...) pour lesquels les transports en commun n'apportent pas la réponse appropriée, même quand l'emploi visé ne requiert pas d'avoir à conduire.

Lors d'une embauche, les titulaires du permis seront souvent préférés à ceux qui n'en disposent pas, car nombre d'employeurs considèrent le permis de conduire comme l'indicateur d'une ''aptitude'', à l'emploi et à l'entreprise.

Pour le public le plus en difficulté, le permis de conduire constitue souvent la première réussite à un examen, et pour cette raison revêt une importance particulière.

Il est communément admis que la difficulté d'obtenir le permis de conduire tient à son coût. Nous avons pu vérifier au cours des années que cette seule explication est loin d'être satisfaisante. Malgré des aides financières relativement importantes qui leur ont été attribuées (600 à 800 euros), certains bénéficiaires ne se présentaient pas à l'examen. Ils n'y étaient pas ''prêts'', pas en capacité, pour diverses raisons, à se confronter à la préparation de cet examen et à l'examen lui-même. A l'évidence, la réussite au permis de conduire suppose comme pour n'importe quel autre apprentissage, travail, assiduité, constance des efforts. Tous les candidats ne le peuvent pas.

Cette enveloppe financière de 15 000 € est abondée par le Conseil Général. Une commission statue sur les dossiers présentés par les conseillers de la Mission Locale.
La commission se réunit selon une périodicité variable, en fonction des demandes et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
Le principal critère d'attribution est d'avoir obtenu le code de la route. L'aide accordée ne couvre pas la totalité du coût des leçons de conduite.

En 2010 : 24 jeunes aidés, soit une aide moyenne d'un montant de 625 €.

4 PREPARATION AU CODE ET PREVENTION ROUTIÈRE

Contact
Denis LE BOUËC

Contexte

Pour certains jeunes suivis par la Mission Locale de Saint-Brieuc, l'obtention du permis de conduire reste une étape difficile, en raison de plusieurs freins :

- le coût financier (souvent élevé en raison d'un nombre de leçons parfois conséquent).
- les difficultés d'apprentissage théoriques et pratiques.
- le rapport difficile aux normes et à la loi.

De plus, les statistiques sur la sécurité routière confirment depuis plusieurs années que les accidents de la route touchent davantage les jeunes entre 18 et 24 ans.

Ainsi, nous constatons un besoin à la préparation du code de la route (raisonnement, vocabulaire, repérage dans l'espace, rapport à la loi…) et une sensibilisation à la sécurité routière, en amont d'une formation classique au permis de conduire réalisée par une auto-école.
Toute cette démarche est donc proposée dans un souci de complémentarité, avec l'objectif de favoriser l'obtention du permis de conduire par un plus grand nombre de jeunes et ce, sans se substituer aux auto-écoles.

Objectifs de l'action

Donner les pré-requis nécessaires pour démarrer, dans les meilleures conditions, la formation au permis de conduire (code de la route et sécurité routière) en auto école, en s'appuyant sur les compétences spécifiques des formateurs du centre de formation de l'Igloo et sur leur approche reconnue auprès des publics relevant de l'insertion sociale et professionnelle.

Public ciblé

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans sans ressources et suivis par la Mission Locale de Saint-Brieuc
- Personne seule, en couple ou seule avec enfant
- Public connaissant des difficultés de mobilité (lieu de travail et hébergement)
- Public en rupture familiale

Les accidents de la route touchent davantage les jeunes entre 18 et 24 ans.

Descriptif du projet

Acquérir un vocabulaire adapté.

1) L'objectif est d'amener les jeunes à maîtriser le vocabulaire précis utilisé dans le code de la route.
2) Développer les capacités de raisonnement et d'observation.
3) Le repérage dans l'espace : travail à partir de diapositives, de mises en situations pratiques (en salle de sport…) afin mieux maîtriser les déplacements, repérer la gauche, la droite…
4) Le rapport à la règle, au droit : travail sur le code de la route qui permet un échange plus large sur la relation avec les règles, la loi.

Le prestataire

Association l'Igloo
56, Boulevard Waldeck-Rousseau
22000 SAINT-BRIEUC
Responsable du projet : Stéphanie BERTHELOT

Bilan

Modalités de calcul du coût global de la prestation : 180 € X 20 jeunes = 3600 €
(dont FIPJ 3600 €)
Nombre de bénéficiaires : 11
Nombre de prescriptions : 30

Commentaires

Raisons principales de la non intégration sur le dispositif :

- refus du jeune lié à un changement personnel ou professionnel,
- manque de disponibilité (la nouvelle procédure établie en Septembre 2010 impliquait 4 ½ journées de présence/semaine)

Quelques remarques importantes :
Durant l'été 2010 l'association a souhaité revoir le dispositif au niveau de son déroulement en vue de l'ouverture éventuelle d'une auto école sociale sur le territoire.
Cependant, une partie des financements liés à ce projet ayant été supprimés en fin d'année 2010, l'action " accompagnement Code de la Route " est interrompue depuis fin décembre 2010.

5 MOBILITÉ EUROPÉENNE 2010

Contact
François LEGEMBLE

Mission du référent Europe

• Informer les conseillers et les jeunes des dispositifs concernant la mobilité,

• Promouvoir ces dispositifs, recevoir les jeunes, les accompagner dans leur projet,

• Travailler avec les partenaires disponibles sur l'accompagnement des projets individuels,

• Travailler avec les centres de formations sur la possibilité d'échanges européens collectifs.

L'année 2010 a vu une pause dans le développement des projets de mobilité.

Deux raisons à cela :

Le nombre de places disponibles sur le projet Leonardo a été moindre en 2010, et la collaboration avec JTM a été freinée par leur décision de stopper leur collaboration avec les autres départements bretons. JTM étant financé à 100% par le conseil général d'Ille & Vilaine.
Nous avons malgré tout apporté notre soutien au renouvellement de la convention LEONARDO sur l'année 2011, cette convention obligeant JTM à travailler sur l'ensemble du territoire breton, nous avons espoir que la question du partenariat trouvera rapidement son épilogue.

Nous avons continué à travailler ensemble sur tout le premier semestre 2010.
En 2010 c'est 38 jeunes qui ont été informés sur les programmes européens parmi eux 9 ont fait l'objet d'une mise en relation sur les échanges internationaux et deux jeunes sont effectivement partis dans le cadre de LEONARDO ;

Expérience

" Amanda (prénom changé) a 22 ans, elle habite en ZUS, elle a eu son cap coiffure, elle voulait passer son brevet professionnel en alternance, mais faute d'avoir trouvé un employeur elle est restée sans emploi depuis 4 mois. Amanda est ambitieuse elle veut absolument son BP, pour ouvrir son salon après une période plus ou moins longue comme employée.
Ne trouvant pas de CDD en coiffure, nous lui avons proposé de partir à l'étranger pour gagner en expérience professionnelle et en autonomie.
Amanda a été enthousiasmée sur l'idée, ne parlant pas de langue étrangère elle a voulu faire un stage en pays francophone. Elle est partie en stage 4 mois en salon à Bruxelles, elle est revenue fin février 2011, reprenant sa recherche sur une dynamique nouvelle, elle vient de trouver un cdd en coiffure, un salon qui la prendra peut être en BP l'an prochain. "

Le groupe régional sur la mobilité européenne ne s'est pas réuni sur l'année 2010, c'est le deuxième point de difficulté. Développer les projets de mobilité demande échange, soutien, réseau.
L'animation de ce groupe régional est un outil indispensable pour l'échange, et le développement de projet local, par la synergie ainsi créée.

Sur l'ensemble de l'année 2010 c'est **38 jeunes** qui ont été formés

LA SANTÉ

Dans le contexte d'accompagnement global en Mission Locale, une prise en compte de tous les aspects de la vie quotidienne peuvent être abordés afin de lever les obstacles à une insertion sociale et professionnelle. L'inscription dans le temps et la qualité de l'insertion dépendent de cette prise en compte du jeune. La santé est au cœur de cette réussite notamment si le jeune s'en approprie la démarche.

Parallèlement aux entretiens d'accompagnement, des actions et services à différents niveaux peuvent être proposés aux jeunes.

A titre individuel, dans le cadre de notre suivi individualisé, l'accès aux soins est facilité par des aides directes (FIPJ santé), des bilans de santé proposés au Centre d'Examen de Santé, des rendez-vous avec un généraliste... Des difficultés particulières (handicap, troubles psychiques...) peuvent être prises en compte grâce au soutien d'un partenariat développé (ex : Convergence Bretagne) et par un travail en réseau avec les professionnels du soin (ex: Lieu Dit, Equipe mobile en précarité psychiatrie) et de l'accès aux soins (CPAM, MSA ; Pass).

Au niveau collectif : des actions spécifiques de préventions ont lieu auprès des jeunes sur des thématiques comme la vie affective et sexuelle, les risques liés au bruit, à la consommation d'alcool, de drogues sur des soirées festives dans la rue, les veilles de vacances scolaires, sur les soirées Buzz de Nuit ou directement dans les Centres de Formation (au sein du collectif Les Lucioles et en partenariat avec la Mairie de Saint-Brieuc et le Codes).
Pour compléter les actions à destination des jeunes, les formateurs en insertion participent au groupe « Santé Insertion », animé par la Mission Locale et le CODES, afin d'être outillés pour permettre aux jeunes en formation de s'approprier la démarche de santé globale.

1 ACTIONS DE PRÉVENTION

Contact
Judith LE BARZIC

• **Mise à disposition** permanente de préservatifs et de documentation sur l'espace santé

• **RDV gratuit** possible avec un médecin généraliste, orientation vers un lieu d'écoute anonyme et gratuit (Lieu Dit), appui possible pour les jeunes et les conseillers par l'équipe mobile précarité psychiatrie.

• **285 bilans de santé** au centre d'examens de santé 22 réalisés en 2010 pour des jeunes en formation POP, PPE, Prépro, ou à l'EPIDE. Accès au bilan facilité pour les jeunes adressés par la Mission Locale.

• **FIPJ santé :** financement possible de RDV médicaux, lunettes, frais dentaires, médicaments non remboursés par la sécurité sociale.

• **Le Handicap :** partenaire de la « semaine de l'emploi des personnes handicapées », membre de l'association Convergences Bretagne (avec Les Nouelles, les ESAT, Pyramide 22, CMP St Benoit Menni...)...

• **Les Lucioles :** Participation aux réflexions du groupe thématique « surconsommation d'alcool - buzz de nuit » mis en place par le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Ces réflexions sur la surconsommation d'alcool par les jeunes de Saint-Brieuc Agglomération ont abouti à la mise en place d'actions de prévention au sein du collectif des Lucioles (en ville les veilles de vacances scolaires et sur les Buzz de Nuit) avec l'ANPAA, Sid'Armor, le CODES, l'association Beauvallon et les services jeunesse des communes de l'Agglomération.

• **Prévention du SIDA**

Partenariat avec le CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé), Sid'Armor, le CAARUD, le service Promotion et éducation pour la santé de la Ville de Saint-Brieuc, le centre de dépistage anonyme et gratuit de l'hôpital Yves le Foll, les élèves infirmiers, la Ligue Contre le Cancer:
Participation au stand de prévention Sida,/MST le 21 juin sur la fête de la musique.
Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1er décembre : 3 interventions auprès de 54 jeunes en formation à ADALEA, au CLPS et l'AREP sur la thématique « information sur la vie affective, la contraception et les situations à risque » avec quizz, échanges, utilisation d'outils pédagogiques et démonstrations de pose de préservatif masculin et féminin.

• **Goupe "Santé Insertion"**

Le Groupe « Santé Insertion » est co-animé par le CODES et la Mission Locale. Il favorise l'appropriation par les jeunes de leur santé en outillant les formateurs en insertion, les animateurs en FJT et autres accompagnateurs de jeunes. Cinq réunions avec 12 formateurs ont eu lieu principalement sur la thématique de la violence. Des interventions du Mouvement pour une Alternative Non Violente (le MAN), du Lieu Dit, de l'équipe mobile en psychiatrie et de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (la PASS) ont eu lieu.
3 interventions auprès des jeunes en formation dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

2 FIPJ MUTUELLE

Contact
Yves MOISAN

Convention du 01/06/2010 au 31/05/2011

Objectifs

Favoriser l'accès à une mutuelle

Permettre à des jeunes de bénéficier d'une mutuelle afin de les responsabiliser et les autonomiser par rapport à leur santé mais aussi par rapport aux dépenses afférentes.

Constats

Nous recevons de plus en plus de jeunes en situation de précarité. Cette précarité engendre des difficultés et en particulier des problèmes liés à la santé.
Nous souhaitons proposer aux jeunes une aide financière pour la prise en charge d'une mutuelle sur la période d'une année.
Seront concernés :
les jeunes qui ont la CMU de base mais pas la CMU complémentaire
les jeunes qui n'ont pas la CMU parce qu'ils ont des revenus (souvent à temps partiel) mais pas suffisants pour financer une mutuelle compte tenu des autre charges.

Budget

- En moyenne 20€/mois pour une mutuelle
  20 X 12 = 240 € à l'année
- Budget total alloué 240 € X 10 = 2400 €

Partenariat

La Mission Locale de Saint-Brieuc a signé une convention avec PREVADIES Saint-Brieuc pour la mise en place de cette mutuelle.

Bilan 2010

Au 31/12/2010, il y a eu 3 contrats signés. La rencontre et la mise en place du partenariat, et ensuite le lancement du dispositif n'a pas permis d'en signer plus au 31/12/2010. Cependant, au 31/03/2011, la convention est totalement réalisée (9). Nous constatons qu'il y a une part importante de jeunes qui n'ont pas de mutuelle en raison du coût, de la méconnaissance des prises en charge… Ainsi, nous allons étudier la prolongation de ce partenariat et de cette action avec d'autres financeurs pour l'année 2011.

En moyenne
20 € / mois

LES AIDES **FINANCIÈRES**

On sait que le public jeune paie un lourd tribut à la récession économique, d'où la tentative régulière des pouvoirs publics d'inventer de nouveaux " dispositifs Jeune " pour y remédier.

Ces mesures ne semblent pas atteindre leur objectif puisque depuis la fin des années 90, la paupérisation de ce public a connu un accroissement plus accentué que celui de la population générale. Le taux de pauvreté des 18-24 ans est le plus élevé de tous.

Les associations caritatives pointent la nette et constante augmentation des moins de trente ans parmi leurs bénéficiaires : le nombre de jeunes en difficulté matérielle a doublé en 5 ans. Les moins de 30 ans représentent aujourd'hui presque un tiers des bénéficiaires de la distribution alimentaire.

La question des ressources des jeunes, tous statuts confondus, est un sujet récurrent.

Actuellement, pour les jeunes de moins de 25 ans, en dehors des droits acquis à l'issue d'une activité professionnelle, il n'existe aucune indemnisation, contrairement aux plus de 25 ans qui peuvent percevoir le RSA (hormis pour quelques jeunes correspondant à des critères très restrictifs (23 sur le bassin d'emploi de Saint-Brieuc) et les jeunes femmes ayant un enfant). Le législateur privilégie la voie de l'insertion par la rémunération des jeunes en formation.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes ou le FIPJ apportent une aide parfois indispensable, mais qui ne peut en aucun cas constituer une ressource de substitution.

Remarque :

L'obligation de certains jeunes à assurer seuls leur subsistance les amène à élaborer une " stratégie de survie " au jour le jour, consistant à voguer de " petits boulots en petits boulots ", et à réagir toujours dans l'urgence. (statistique nationale : 75 % des jeunes de 18 à 25 ans gagnent moins de 350 euros par mois). Ils appartiennent à cette nouvelle catégorie des " travailleurs pauvres ", qui de sous-emploi en, en chômage, et emplois précaires, travaillent mais juste assez pour survivre. Cette circonstance est souvent incompatible avec la " capacité à se projeter ", la " quiétude " et le temps que nécessiterait la mise en place d'un parcours de qualification. L'explication tient, entre autres, au fait que la rémunération perçue en formation serait insuffisante à payer les dépenses d'une vie quotidienne autonome (loyer, assurance, téléphone...).

Il faut noter que le montant de la rémunération perçue par les jeunes en formation n'a pas été réévalué depuis plus de 20 ans.

Cette rémunération est actuellement la suivante :

- moins de 18 ans : 130,34 euros
- de 18 à 21 ans : 310,39 euros
- plus de 21 ans : 339,35 euros
- Ayant déjà travaillé au moins 6 mois : 652,02 euros (sur une période de12 mois)

Les aides complémentaires au repas versées par le Conseil Régional bien qu'appréciables ne changent pas notablement la situation financière des jeunes stagiaires de la formation professionnelle.

Ce processus de précarité a tendance à " s'auto-entretenir ", et le rôle du conseiller est aussi d'aider le jeune à trouver les moyens de l'interrompre.

1 FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Contact
Armelle LE BASTARD

Le Fond d'Aide aux Jeunes, institué dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, est rendu obligatoire par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI.

506 jeunes ont reçu une aide financière

Il a pour objectif d'apporter des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Les aides accordées par le Fonds d'Aide aux Jeunes peuvent prendre trois formes :

- un secours temporaire pour faire face aux besoins minimaux et urgents du jeune,
- une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire,
- des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion, notamment pour lui permettre de bénéficier des différentes mesures d'aides à l'insertion sociale et professionnelle.

L'aide est par principe, plafonnée à 500 €, par période de douze mois et par bénéficiaire.

Modalités

LE COMITÉ D'ATTRIBUTION
Composé de :

- Un représentant du Conseil Général
- Un élu d'une commune cotisante
- Une assistante sociale du CCAS de Saint-Brieuc
- Un représentant d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Un référent Mission Locale.

Il se réunit une fois par semaine pour étudier les dossiers qui peuvent être présentés par les conseillers Mission Locale, les travailleurs sociaux, les animateurs de FJT (environ 99% des dossiers sont présentés par les conseillers Mission Locale).

CONDITIONS D'ACCÈS DES DEMANDEURS :
18 à 25 ans,
ressources n'excédant pas 550 € pour une personne seule
ne pas être allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA).

FINANCEMENT DU FOND D'AIDE AUX JEUNES :

Budget 2010 :	153 773 €
Participation Conseil Général :	138 699 €
Participation Communes :	15 074 €

Bilan 2010

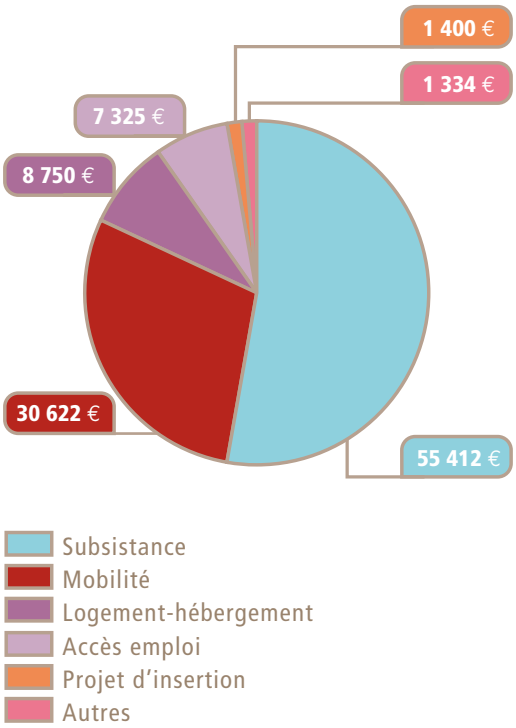

878 dossiers étudiés

Contact
Yves MOISAN

Créé dans le cadre du plan de cohésion sociale, dans le volet relatif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et au CIVIS (circulaire du 19/03/2005 DGEFP), le Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) est destiné à tous les jeunes et découpé en deux axes :

Les aides directes

Objectif

Favoriser l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle en accompagnant les jeunes qui s'engagent dans cette démarche, par des aides directes sur le logement, la mobilité, la santé et la sécurisation du parcours des mineurs.
Les aides sont sollicitées en dernier recours après examen des autres aides possibles dans le droit commun (Fonds d'Aide aux Jeunes, aides auprès de la CAF, auprès des CCAS…).

Depuis fin 2006, deux enveloppes " FIPJ aides directes " co-existent : Axe mobilité, logement, sécurisation du parcours des mineurs et l'axe Santé.

Conventions FIPJ

Elles sont destinées à faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes par des aides financières sur la mobilité, le logement, la santé ou la sécurisation des parcours des mineurs, après avoir sollicité les autres aides du dispositif de droit commun.
Les conventions ne sont pas calées sur l'année civile même si leur appellation définit une année.
Malgré tout, sur le conventionnement 2010, nous pouvons observer qu'en 2010, le budget FIPJ a globalement augmenté dans le cadre du plan de relance qui représente près de 66 % du budget FIPJ 2010. Cependant, ce budget ne sera pas renouvelé pour la suite car nous allons retomber sur un budget en 2011 divisé par près de 4 (22 520 € au lieu de 82 471 €).
Ci-dessous, nous avons le détail des conventions et nous raisonnerons ensuite dans l'état des consommations et dans l'analyse du public touché sur l'année civile 2010 (du 01/01/2010 au 31/12/2010).

L'aide est déclinée en deux enveloppes séparées :

FIPJ (mobilité, logement, sécurisation du parcours des mineurs) **du 01/03/2009 au 28/02/2010** **7 777 €**
En 2010 : du 01/05/2010 au 28/02/2011 **4 330 €**
+ FIPJ plan de relance
Du 01/06/2010 au 31/05/2010
(dont 1000 au titre de la santé) **11 706 €**

Déclinaison des axes :
Mobilité (essence, réparation, BSR, assurance, tickets de bus, achat vélo) = **6 000 €**
Logement (résiduel loyer, assurance loyer) = **4 000 €**
Subsistance pour mineur = **1 706 €**
Santé (en plus de la convention régionale) = **1 000 €**

FIPJ santé :
enveloppe spécifique créée en 2007 pour couvrir les besoins de santé des jeunes sans couverture sociale, ou en constitution ou demande d'affiliation.
Jeunes en situation d'urgence : hospitalisation, soins dentaires, frais optiques.
Soins psychologiques.

Convention FIPJ santé
Rappel : Du 01/12/2008 au 30/11/2009 **3 000 €**
FIPJ " classique "
Du 01/12/2009 au 31/12/2010 **1 000 €**
FIPJ santé " Plan de relance "
convention du 01/06/2010 au 31/05/2011 **1 000 €**

Les fonds sont alloués directement à la Mission Locale pour faciliter, accélérer l'accès au logement, à la mobilité…
Les aides sont attribuées sous forme de contre-valeurs (chèques bancaires, chèques services…) après étude des dossiers en commission hebdomadaire à la Mission Locale. La commission statue en fonction de l'investissement, de l'adhésion du jeune au projet d'insertion et de la situation sociale (niveau de solidarité, autonomie, sollicitation en amont des dispositifs de droit commun).

FIPJ
une possibilité d'aide pour les mineurs

Les conventions sont destinées à faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle par des aides financières sur la mobilité, le logement, la santé ou la sécurisation des parcours des mineurs.

Les aides indirectes

Elles représentent des actions collectives menées par des opérateurs externes.

Objectif

Elles sont destinées à financer des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes confrontés à l'addition d'obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels et relationnels…). Ce dispositif intervient en complément des actions existantes lorsque nous repérons des besoins non couverts. Le FIPJ est aussi l'occasion d'impulser des dynamiques et des dispositifs locaux.

Les projets portent sur des champs d'action sur lesquels les dispositifs du droit commun existants n'apportent aucune réponse et sur des accompagnements et problématiques qui nécessitent l'approche d'experts (logement, santé, handicap, mobilité…).
Ensuite, ces analyses et expertises nous servent dans notre accompagnement pour travailler sur l'orientation, sur l'accès à la qualification ou sur l'accès à l'emploi.

Constats

En 2010, il y a eu des financements supplémentaires dans le cadre du plan de relance qui nous ont amenés à proposer de nouveaux projets ou d'en réactualiser qui ont été conventionnés ensuite entre les organismes prestataires et la DIRECCTE 22.

La Mission Locale diagnostique, évalue les besoins et interpelle les partenaires extérieurs qui répondent en posant un projet évalué en commission et validé ensuite par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Côtes d'Armor.

Le lancement du FIPJ actions collectives a démarré fin 2005. Depuis cette date, les conventions ne correspondent pas aux années civiles. Ainsi, l'année 2010 est caractérisée par deux conventionnements qui s'enchaînent :

Conventions 2010

Convention FIPJ " classique "

Du 01/04/2010 - 28/02/2011

- Les Nouelles (15 évaluations)
- Performance Handicap (6 accompagnements)
- Sapeurs Pompiers 22 (20 PSC1)
- CLPS (Atelier Retour à l'Emploi = 3 suivis)

Nous avons en 2010, une prestation en moins par rapport aux autres années puisque Grafic Bretagne n'a pas souhaité renouveler le conventionnement pour des raisons économiques malgré notre demande sur leur dispositif d'évaluation auprès de jeunes en situation de handicap (sortis d'IME, enseignement spécialisé…).

Convention FIPJ " Plan de relance "

Du 01/06/2010 au 31/05/2011

- Les Nouelles (5 évaluations)
- Performance Handicap (3 accompagnements)
- FJT Igloo (14 places)
- FJT Le Marronnier (14 places)
- Igloo - module code de la route / sécurité routière (20 places)
- ML St-Brieuc - Mutuelle (10 jeunes)
- Location vélomoteur (10 jeunes)

Actions que l'on retrouve développées dans les chapitres : logement, mobilité, santé.

Bilan

Aides directes FIPJ

Ventilation des demandes du 01/01/2010 au 31/12/2010 :
Bilan réalisé sur l'année civile 2010 (montants retirés en partie sur les 2 conventionnements).

TYPE D'AIDE	NOMBRE DE DOSSIERS	DONS (EN EUROS)	%
Sécurisation parcours mineur	21	2926,32	16,50 %
Déplacement	19	992	5,6 %
Assurance - Réparation véhicule	13	2675,82	15,10 %
Logement	22	5628,17	31,76 %
Hébergement collectif	0	0	0
Santé	18	1835,82	10,35 %
Permis de conduire	8	3139,75	17,71 %
Location vélomoteur	0	0	0
Mutuelle	2	526,80	2,98%
Somme	**106**	**17724,68**	**100%**

Le FIPJ est principalement activé pour trois axes :

Sécurisation des parcours des mineurs, pour 16,50 % des jeunes, (subsistance essentiellement) qui n'ont droit à aucune aide financière s'ils n'ont pas un suivi éducatif.

Aides au logement représentent près d'1 demande sur 3 en 2010 (31,76%) contre plus d'une demande sur 2 en 2009 pour répondre à des situations d'urgence non couvertes immédiatement par les dispositifs de droit commun (CAF, Conseil Général…) en raison de l'urgence où à cause des critères d'accessibilité. La CAF peut solliciter un FSL maintien par exemple pour de l'aide au logement sur des loyers après qu'il y ait 2 ou 3 mois de retard de paiement.

Aides à la mobilité représente 38,41 % des demandes FIPJ. Demande sur cet axe multipliée par plus de 2 en 2010 car ligne spécifique accordée sur du cofianancement au permis de conduire pour 8 jeunes pour une aide moyenne de 392,46€ / jeunes. Le fond prend en compte autrement des frais de déplacement, de réparation de cyclomoteurs ou de voitures, d'assurance…dans l'attente du versement d'un salaire, d'une rémunération stagiaire.

L'attribution de FIPJ aux jeunes de moins de 18 ans représente 1 dossier sur 4 et 16,50 % de l'enveloppe attribuée. Le FIPJ est la seule aide financière possible en Mission Locale pour les mineurs qui représente 11,5 % des jeunes suivis à la Mission Locale de Saint-Brieuc.

75 % du public bénéficiaire du FIPJ est essentiellement un public qui doit assurer son autonomie financière et son accès au logement.

FIPJ santé

Convention du 01/12/2009 au 30/11/2010
= 1 000 €

Convention plan de relance du 01/06/2010 au 31/05/2011
= 1 000 €

Convention FIPJ Santé du 01/11/2010 au 31/10/2011
= 12 455 €

	DOSSIERS PRÉSENTÉS	DOSSIERS ACCEPTÉS	%
Nombre	17	17	88%
Montant	2085,82€	1835,82€ €	

Ventilation des demandes :

	MONTANT	%
Orthopédie	67,14	3,66%
Orthophonie	169,68	9,24%
Analyses	87,03	4,74%
Bilan de santé	300,00	16,34%
Généraliste	88,00	4,79%
Frais d'hospitalisation	95,26	5,19%
Frais dentaire	367,85	20,04%
Frais d'optique	256,37	13,96%
Pharmacie	190,09	10,35%
Mutuelle	214,40	11,68%
Somme	**1 835,82 €**	**100,00%**

Répartition des bénéficiaires par type de ressources

	FEMME	HOMME	SOMME	%
AAH		1	1	0,94%
Allocation CIVIS	23	20	43	40,57%
Allocation jeunes majeurs	1	1	2	1,89%
Alloc. chômage (Pôle Emploi...)	7	4	11	10,38%
Alloc. formation (ASP, AREF...)	3	2	5	4,72%
API-RSA	1		1	0,94%
Aucun	10	14	24	22,64%
Autre	2	1	3	2,83%
RMI-RSA	2		2	1,89%
Salaire	7	7	14	13,21%
Somme	**56**	**50**	**106**	**100,00%**

22,64 % des jeunes n'ont aucune ressource au moment de l'attribution de l'aide.
Le FIPJ est axé vers les jeunes les plus démunis puisque près d'1 jeune bénéficiaire sur 4, a des ressources tel qu'un salaire ou l'allocation chômage (ARE).

3 MICRO CRÉDIT PERSONNALISÉ

Contact
Denis LE BOUEC
Josiane LANCIEN

Le micro crédit personnalisé s'inscrit dans le contexte du Fonds de Cohésion Sociale

Ces prêts s'adressent à des personnes ou des familles sorties du système bancaire ou ne pouvant avoir accès à des prêts classiques. Ils sont destinés essentiellement à faciliter la réalisation de projets personnels concernant l'emploi, la formation et la mobilité.

Le micro crédit personnalisé s'adresse à des personnes ou des familles qui disposent de revenus modestes (dont les bénéficiaires des minima sociaux), et qui souhaitent réaliser des projets personnels. Les personnes doivent manifester un investissement personnel dans cette démarche et s'engager à respecter le contrat de prêt.

Engagement de la démarche par la signature d'une convention de partenariat en septembre 2008.

Objectifs

Permettre l'accès au crédit bancaire pour des personnes qui, actuellement, en sont exclues ou à qui l'on propose des solutions de remplacements "dangereuses" (crédit revolving…)

Lutter contre les inégalités et favoriser les chances d'émancipation sociale.

Bilan 2010

20 jeunes ont été reçus dans le cadre du micro crédit personnalisé (35 % de femmes et 65 % d'hommes entre 18 et 25 ans) :

- 5 % étaient en apprentissage,
- 7 % en CDD ou en intérim,
- 5 % en formation,
- 15 % au chômage,
- 5 % en CDI.

Objet des demandes : 75 % pour l'achat d'un véhicule et 10 % pour le logement,
75 % des jeunes ont bénéficié d'un micro crédit personnalisé et 10 % n'ont pas donné suite.
Les montants des prêts varient de 500 à 3 000 € et les périodes de remboursement de 12 à 36 mois.

Remarques

Ce dispositif par ces objets finançables (formation et/ou accompagnement d'une action de formation - mobilité dans le cadre de l'emploi en général - formation au permis de conduire - première installation dans un logement), répond à une partie des demandes exprimées ; cependant, il serait intéressant qu'une réflexion commune soit engagée avec le partenaire bancaire, afin de répondre au public qui se situe à la frontière du surendettement et pour qui, aujourd'hui, nous avons peu ou pas de réponse à apporter (par exemple, les dispositifs de droit commun ne prennent jamais en compte le rachat des dettes).

20 jeunes
ont été reçus dans le cadre du micro crédit

Ces prêts s'adressent à des personnes ou des familles sorties du système bancaire ou ne pouvant avoir accès à des prêts classiques.

Monographie Micro-Crédit Personnel

Sarah C. a poussé la porte de la Mission Locale de Saint-Brieuc, pour la première fois, en septembre 2007. Cette jeune maman de 20 ans, souhaitait à l'époque, repasser son CAP " esthétique " et changer d'orientation ; son expérience en cuisine lui ayant laissé un goût amer et ne sachant trop que faire de son BEP " carrières sanitaires et sociales ".

Avant de solliciter un micro-crédit personnel Sarah C. a bénéficié de plusieurs aides (Fonds d'Aide aux Jeunes…) pour sa subsistance ou encore ses frais de déplacements.

Son positionnement sur le dispositif CIVIS, en juin 2008, lui a permis de dynamiser sa recherche d'emploi et de réorienter celle-ci vers un secteur, certes moins « séduisant » que celui de l'esthétique, mais offrant des débouchés certains.

Et bien lui en a pris, puisqu'en octobre 2008 la Mission Locale a pu la mettre en relation avec un hôpital, où elle démarré un premier CDD à temps plein dans un service de gériatrie ; service dans lequel elle est restée in fine jusqu'en mai 2010.

Mais le maintien dans cet emploi n'allait pas de soi : il a fallu que Sarah C. se débrouille pour trouver rapidement une solution pour garder sa fille.
Se posait aussi un problème de mobilité pour se rendre à ce travail, du fait de ses horaires et de la distance, ou encore pour emmener sa fille chez la nourrice ; en effet, son ex-compagnon pensait à juste titre faire une bonne affaire en vendant la voiture, offerte par le père de Sarah C., dans la mesure où il a gardé pour lui le fruit de cette transaction !

Bref, si ce n'était pas la disette, ce n'était pas pour autant Byzance ! Sarah C. ne pouvait donc guère s'autoriser d'écarts dans sa gestion financière ; elle a donc préféré opter pour le micro-crédit personnel plutôt que d'emprunter aux conditions habituelles du marché.
Nous avons monté un dossier de MCP en novembre 2008, en vue de solliciter un emprunt de 2500€ (remboursable en 30 mensualités de 88,49€).
A noter, que mise à part quelques difficultés pour rembourser ce prêt en août 2009, elle a su honorer sa créance.

On le voit bien, derrière l'octroi de ce prêt, c'est tout un accompagnement mené de concert aussi bien par des professionnels de l'insertion, que par des acteurs de l'économie, qui a permis à cette jeune femme de prendre son envol vers l'autonomie.

PERMANENCES

Saint-Brieuc Agglomération

ACCOMPAGNES	2 568
NOUVEAUX ACCEUILLIS	1 141

HILLION	44	18
LA MEAUGON	17	6
LANGUEUX	144	57
PLEDRAN	84	38
PLERIN	196	98
PLOUFRAGAN	207	101
PORDIC	56	27
SAINT-BRIEUC	1 570	660
SAINT-DONAN	17	9
SAINT-JULIEN	22	11
TREGUEUX	105	64
TREMELOIR	9	5
TREMUSON	19	11
YFFINIAC	78	36

Entrées en situation (1 244 jeunes)
ALTERNANCE : 86
EMPLOI : 1 129
FORMATION : 668

Lamballe communauté

ACCOMPAGNES	343
NOUVEAUX ACCEUILLIS	165

Andel	7	3
Bréhand	11	5
Coetmieux	16	7
La Malhoure	6	2
Lamballe	207	93
Landehen	21	11
Meslin	11	7
Morieux	8	4
Noyal	13	7
Penguilly	7	4
Pommeret	12	6
Quintenic	4	4
Saint-Glen	8	4
Saint-Rieul	3	1
Saint-Trimoël	0	0
Trébry	9	3

Entrées en situation (144 jeunes)
ALTERNANCE : 5
EMPLOI : 149
FORMATION : 70

Sud Goëlo

ACCOMPAGNES	125
NOUVEAUX ACCEUILLIS	73

BINIC	36	23
ETABLE SUR MER	22	11
LANTIC	12	8
PLOURHAN	15	6
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	37	22
TREVENEUC	3	3

Entrées en situation (50 jeunes)
ALTERNANCE : 7
EMPLOI : 43
FORMATION : 20

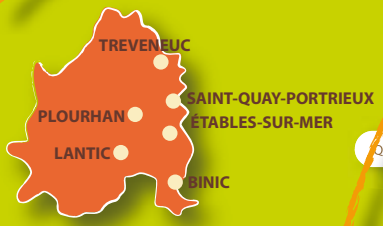

Pays du Leff

ACCOMPAGNES	71
NOUVEAUX ACCEUILLIS	36

BOQUEHO	10	6
CHATELAUDREN	14	7
PLELO	26	12
PLERNEUF	11	6
PLOUVARA	10	5

Entrées en situation (37 jeunes)
ALTERNANCE : 2
EMPLOI : 33
FORMATION : 17

Pays de Quintin

ACCOMPAGNES	129
NOUVEAUX ACCEUILLIS	65

LA HARMOYE	3	2
LANFAINS	14	4
LE FOEIL	18	9
LE LESLAY	0	0
LE VIEUX BOURG	6	2
PLAINE-HAUTE	19	10
QUINTIN	40	22
SAINT-BRANDAN	28	15
SAINT-GILDAS	1	1

Entrées en situation (57 jeunes)
ALTERNANCE : 6
EMPLOI : 56
FORMATION : 30

Côte de Penthièvre

ACCOMPAGNES		99
NOUVEAUX ACCUEILLIS		44
ERQUY	26	11
PLANGUENOUAL	14	8
PLENEUF-VAL-ANDRE	31	13
PLURIEN	13	8
SAINT-ALBAN	15	4

Entrées en situation (36 jeunes)
ALTERNANCE : 1
EMPLOI : 25
FORMATION : 43

Centre Armor Puissance 4

ACCOMPAGNES		82
NOUVEAUX ACCUEILLIS		44
LE BODEO	0	0
L'HERMITAGE	5	4
PLAINTEL	42	16
PLOEUC SUR LIE	35	24

Entrées en situation (46 jeunes)
ALTERNANCE : 6
EMPLOI : 33
FORMATION : 17

Pays de Moncontour

ACCOMPAGNES		89
NOUVEAUX ACCUEILLIS		50
HENON	21	9
MONCONTOUR	8	7
QUESSOY	41	25
SAINT-CARREUC	12	5
TREDANIEL	7	4

Entrées en situation (39 jeunes)
ALTERNANCE : 2
EMPLOI : 35
FORMATION : 14

RAPPORT D'**ACTIVITÉ**

I Activité Générale

Premiers accueils **50 %** Hommes & Femmes

	FEMME	HOMME	SOMME
Premiers accueils	817	830	**1 647**
%	**49,61%**	**50,39 %**	**100 %**
Jeunes en actualités	1 733	1 818	**3 551**
%	**48,8 %**	**51,2 %**	**100 %**
Jeune en entretien	1 576	1 668	**3 244**
%	**48,58 %**	**51,42 %**	**100 %**

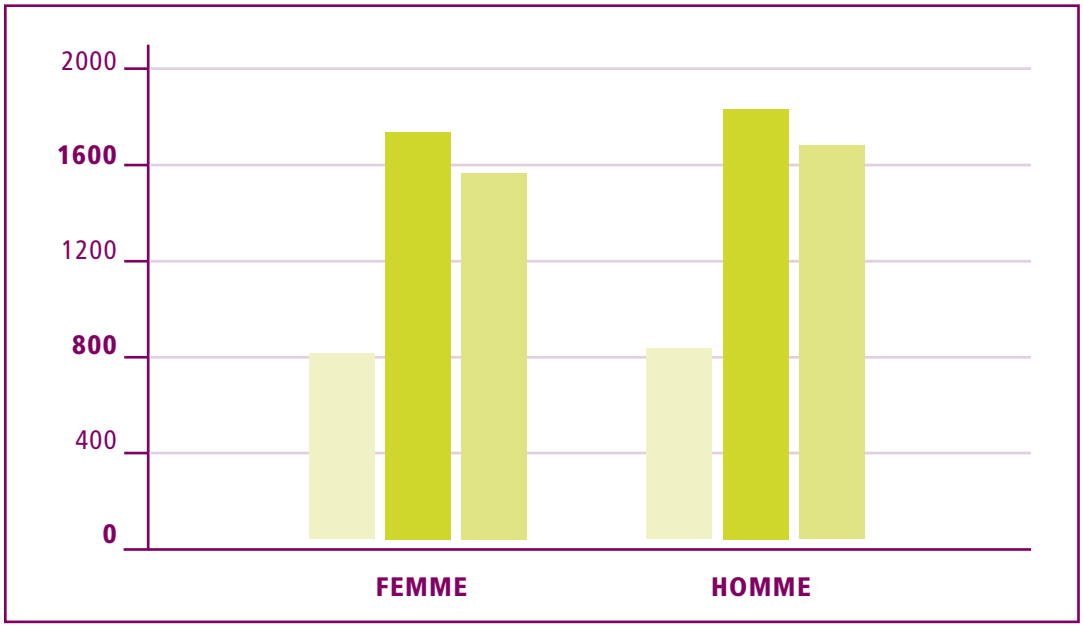

Répartition des entretiens, ateliers, infos collectives sur l'année

	ENTRETIEN INDIVIDUEL	ATELIER	INFORMATION COLLECTIVE	SOMME
Janvier	788	177	24	**989**
Février	820	192	1	**1 013**
Mars	867	306	13	**1 186**
Avril	638	225	10	**873**
Mai	640	215	3	**858**
Juin	852	252	2	**1 106**
Juillet	582	273	7	**862**
Août	496	263		**759**
Septembre	917	409	6	**1 332**
Octobre	902	318	8	**1 228**
Novembre	788	255	65	**1 108**
Décembre	613	219	8	**840**
Somme	**8 903**	**3 104**	**147**	**12 154**
Nb de Jeunes	**3 244**	**1 009**	**132**	**3 372**

3 372
Visites de jeunes

Nombre d'entretiens

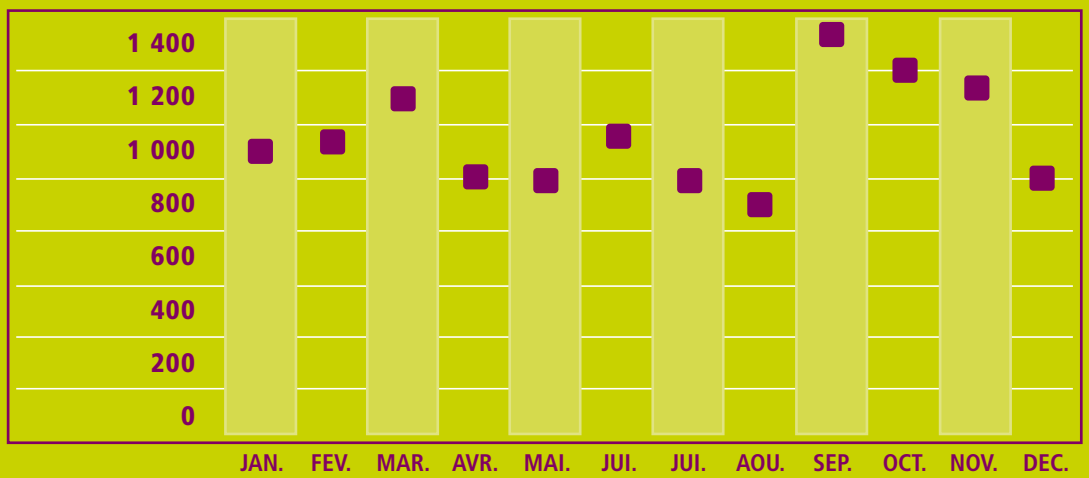

I 1er accueil

MOIS	NOMBRE DE 1ER ACCUEILS	MOIS	NOMBRE DE 1ER ACCUEILS
janvier	133	juillet	143
février	141	août	127
mars	144	septembre	210
avril	105	octobre	170
mai	112	novembre	141
juin	136	décembre	85
		Somme	1 647

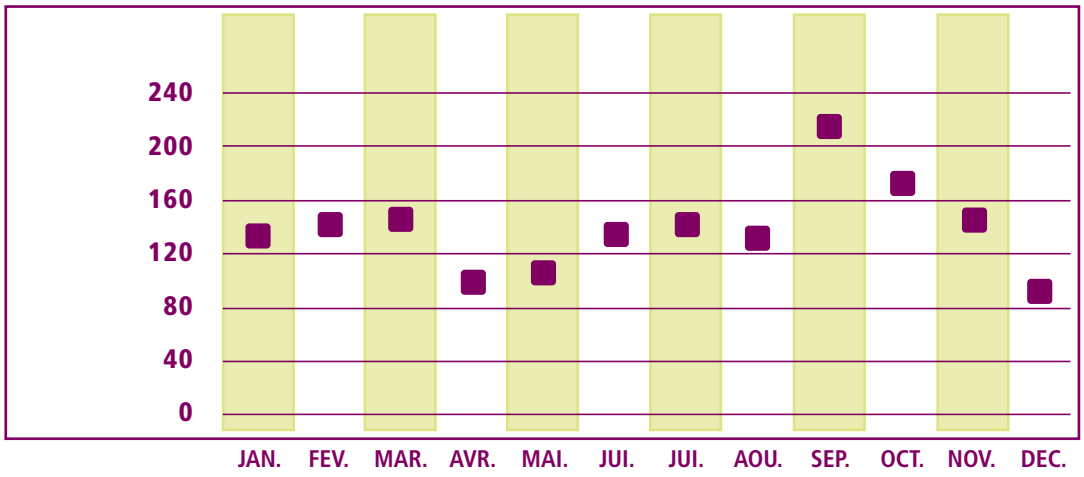

Par âge

	16-17 ANS	18-21 ANS	22-25 ANS	SOMME
FEMME	82	438	297	817
HOMME	113	427	290	830
Somme	195	865	587	1 647

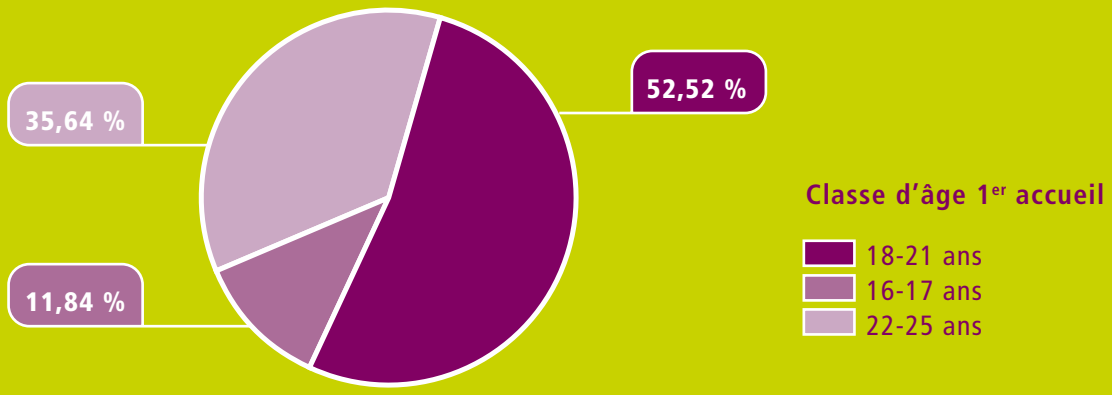

Par niveau

	> III	III	IV	NIVEAU NON PRÉCISÉ	V	V BIS	VI	SOMME
FEMME	53	49	308	4	299	78	26	817
HOMME	32	53	200	3	330	145	67	830
Somme	85	102	508	7	629	223	93	1 647

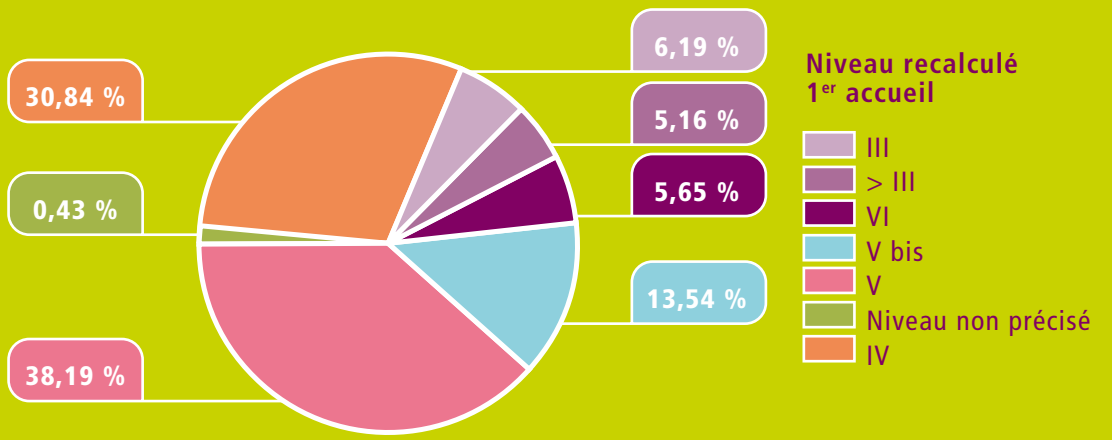

JEUNES EN ACTUALITÉS

Par âge

	16-17 ANS	18-21 ANS	22-25 ANS	SOMME
FEMME	115	833	785	**1 733**
HOMME	155	862	801	**1 818**
SOMME	**270**	**1 695**	**1 586**	**3 551**

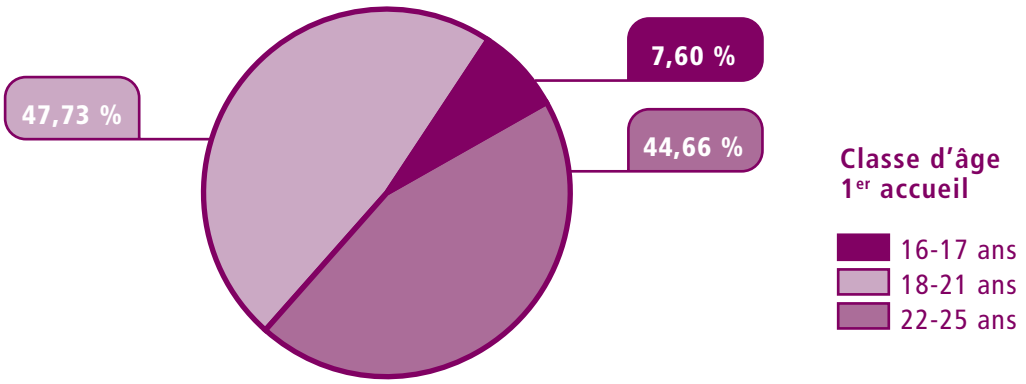

Par niveau

	> III	III	IV	NIVEAU NON PRÉCISÉ	V	V BIS	VI	SOMME
FEMME	69	72	609	6	662	234	81	**1 733**
HOMME	41	77	401	5	721	383	190	**1 818**
Somme	**110**	**149**	**1 010**	**11**	**1 383**	**617**	**271**	**3 551**

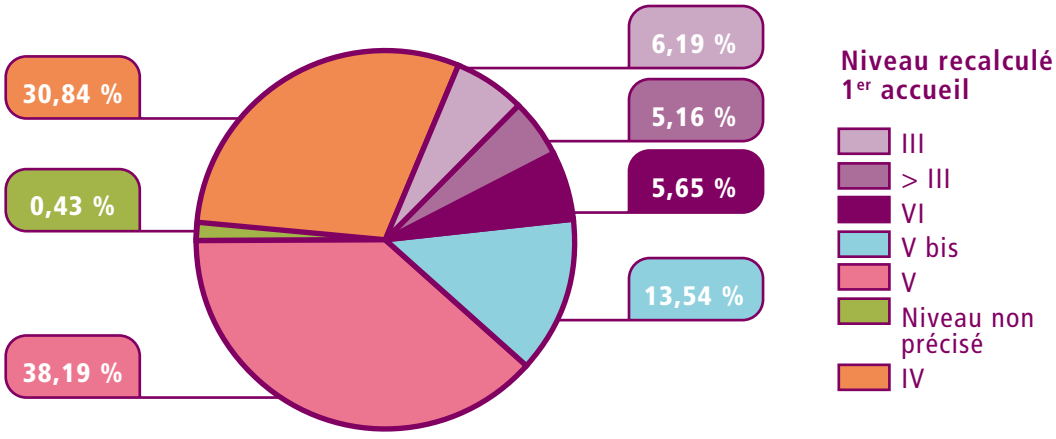

Par niveau

	IV	V	V BIS	IV	III	> III	NIVEAU NON PRÉCISÉ	SOMME
2 000			3					**3**
2 001	1	3	5					**9**
2 002	3	7	5					**15**
2 003	11	5	13					**29**
2 004	6	14	19	5		1	1	**46**
2 005	12	43	31	22			1	**109**
2 006	18	69	44	36	3	1		**171**
2 007	31	108	65	59	4		1	**268**
2 008	38	175	94	140	10	5		**462**
2 009	57	330	115	240	30	18	1	**791**
2 010	93	629	223	508	102	85	7	**1 647**
Somme	**270**	**1 383**	**617**	**1 010**	**149**	**110**	**11**	**3 550**

Rapport d'activité pour la **PERIODE DU 01/01/2010 AU 31/12/2010**

Jeunes en actualité et Situations débutées entre 01/01/2010 et le 31/12/2010

CATÉGORIE SITUATION	TYPE DE SITUATION	NOMBRE DE SITUATIONS	NOMBRE DE JEUNES PAR CATÉGORIE DE SITUATION
Contrat en altenance	Contrat d'apprentissage	73	72
	Contrat de professionnalisation	39	39
	Contrat de qualification	1	1
	Somme	**113**	**112**
Emploi	Autre contrat de travail	11	11
	CAV(Contrat d'Avenir)	3	2
	CDD	518	438
	CDD insertion	21	18
	CDD intérim	389	291
	CDD saisonnier	113	108
	CDD temps partiel	112	99
	CDI	111	109
	CDI temps partiel	70	65
	Contrat de volontariat	3	3
	CUI CAE CDD	38	36
	CUI CAE CDI	1	1
	CUI CAE-P	24	24
	CUI CIE CDD	21	21
	CUI CIE CDI	8	8
	CUI (contrat unique d'insertion)	1	1
	Mesure emploi n°2	1	1
	Somme	**1 445**	**1 236**
Formation	AFPA PAVA	1	1
	AFPA (stage AFPA structure)	108	100
	APR	5	5
	Autres stages (niveau IV, etc…)	22	22
	CAF	88	88
	Conseil général (form. RMI-RSA)	1	1
	Conseil régional	550	479
	Divers	41	39
	DRTEFP autres formations	9	8
	Formation armée	17	17
	Mesure Formation N°1	2	2
	Stage Modulaire	1	1
	Z-autres mes. Pôle emploi (accès emploi)	4	4
	Somme	**849**	**767**
	Somme	**2 407**	**1 621**

Le nombre de jeunes concernés par une entrée en situation est inférieur au total de la colonne "Nombre de jeunes par catégorie de situation" car un même jeune peut entrer sur plusieurs mesures ou contrats au cours de la période intérrogée.

Permis

	FEMME	HOMME	SOMME
Ayant le permis B	813	762	**1 575**
N'ayant pas le permis B	807	904	**1 711**
Somme	**1 620**	**1 666**	**3 286**

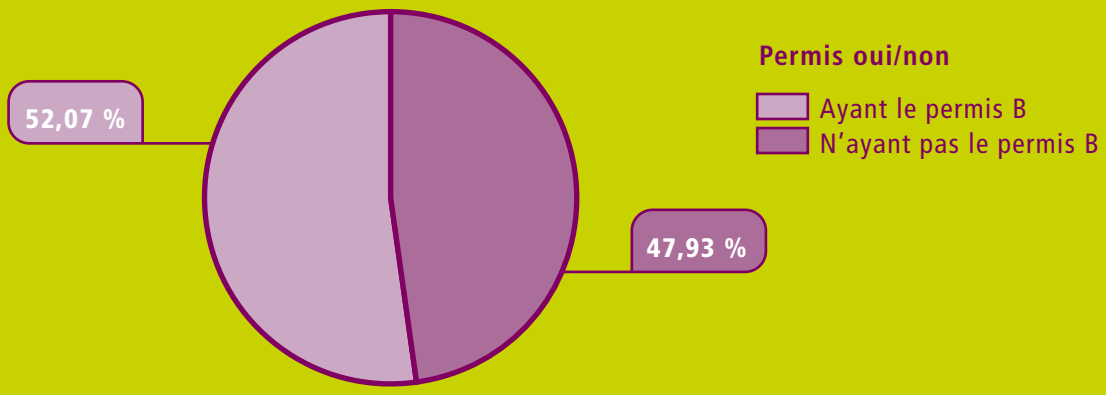

Moyen de locomotion

	FEMME	HOMME	SOMME
Automobile	760	697	**1 457**
Moto (+ de 50 cm³)	1	6	**7**
Cyclomoteur	109	315	**424**
Transport en commun	669	551	**1 220**
Transport scolaire	2	1	**3**
Vélo	22	53	**75**
Autre	1	5	**6**
Aucun	139	159	**298**
Non communiqué	29	30	**59**
Non	1	1	**2**
Somme	**1 733**	**1 818**	**3 551**

Moyen de locomotion

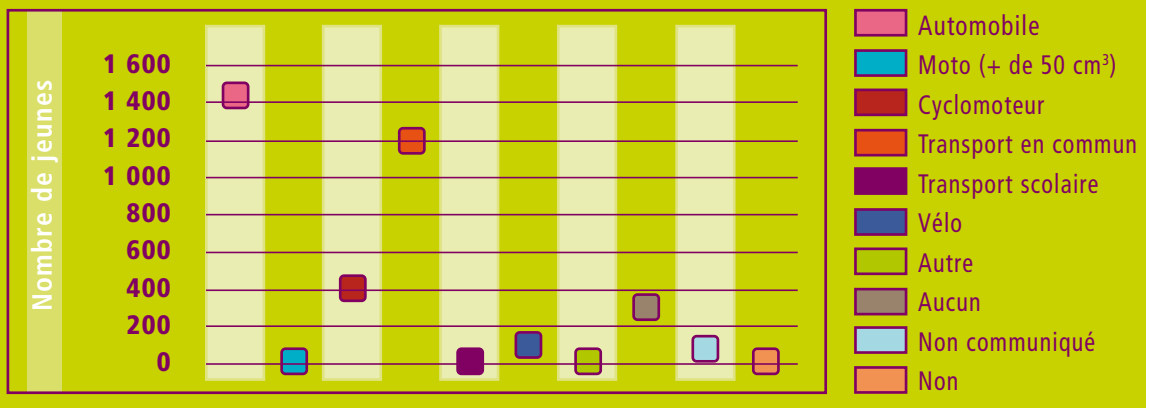

Hébergement

	FEMME	HOMME	SOMME
Autre	35	64	**99**
Autres foyers	20	16	**36**
CHRS	8	13	**21**
Foyer FJT	23	55	**78**
Hébergement nomade	1	4	**5**
Hébergé par amis	87	99	**186**
Hébergé par famille	132	181	**313**
Hébergé par parents	600	874	**1 474**
Hôtel	3	5	**8**
Logement autonome	814	486	**1 300**
Sans hébergement connu	10	21	**31**
Somme	**1 733**	**1 818**	**3 551**

Adresse hébergement

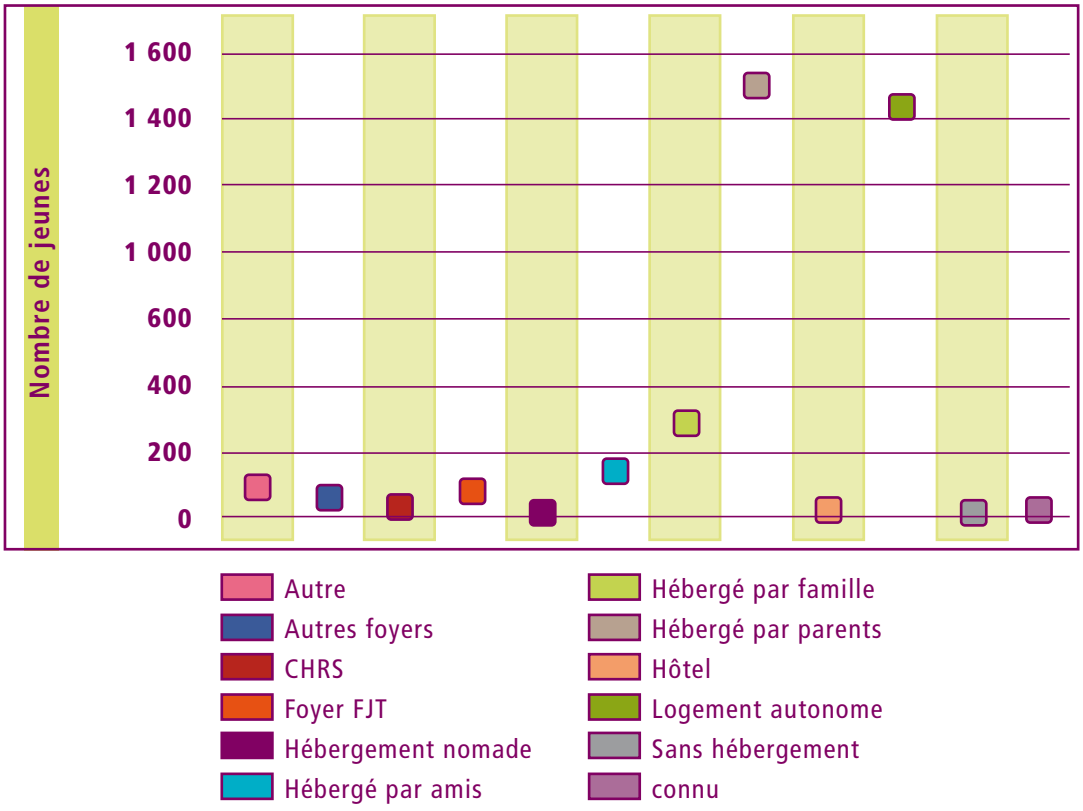

Ressources

	FEMME	HOMME	SOMME
AAH	10	9	**19**
Allocations CIVIS	361	332	**693**
Allocation insertion	1	6	**7**
Allocation jeunes majeurs	8	13	**21**
Allocation chômage (Pôle emploi)	375	427	**802**
Allocation formation (ASP, AREF)	33	42	**75**
API-RSA	73	2	**75**
Aucun	603	843	**1 446**
Autre	40	46	**86**
Non communiqué	69	68	**137**
Pension alimentaire	18	6	**24**
Programme local	1	2	**3**
Programme régional	7	2	**9**
RMI-RSA	64	34	**24**
Salaire	379	258	**637**
SMIC	1		**1**
Somme	**2 043**	**2 090**	**4 133**

Type de ressource

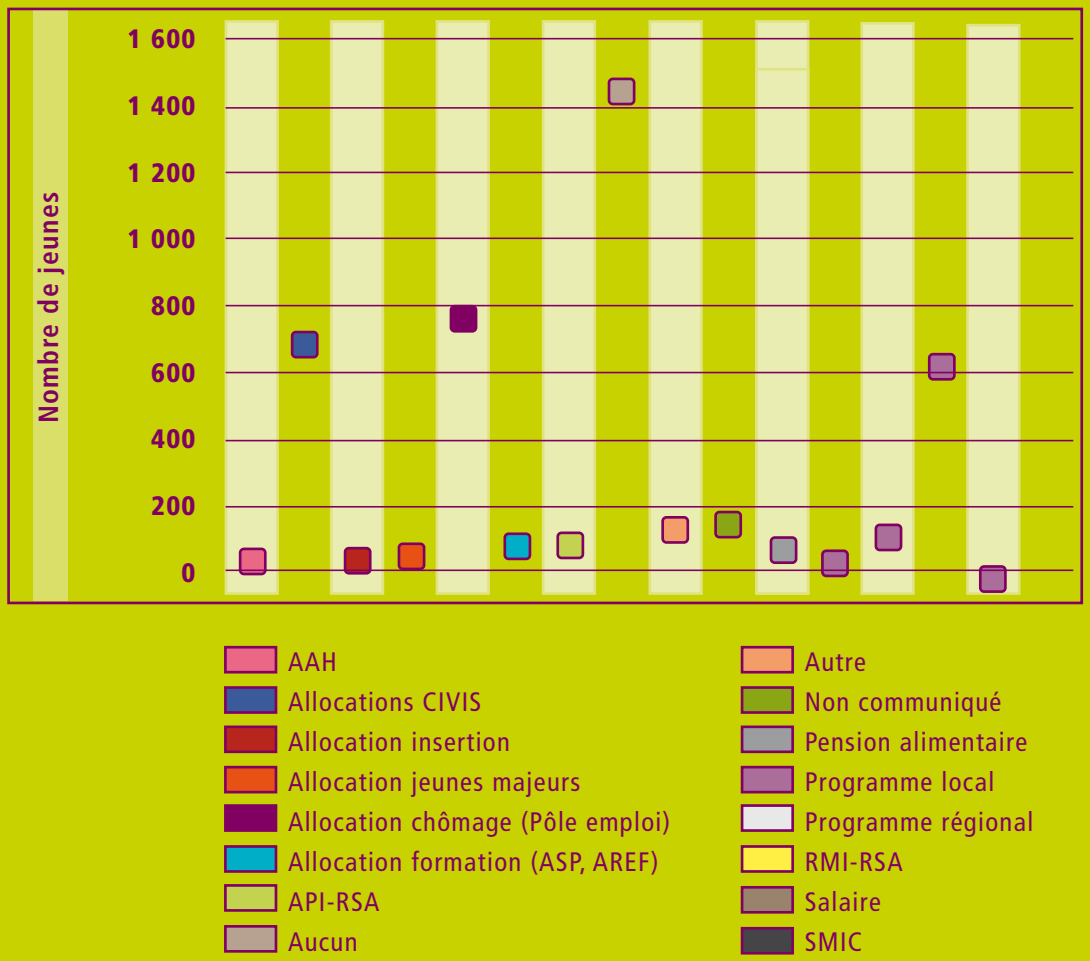

LES COMPTES

Produits

PRODUITS	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	VARIATION ANNÉE 2009-2010	PREVISIONNEL ANNÉE 2011
	en €	en €	en €	en €	en €
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 395 882	1 505 822	1 594 828	89 006	1 558 564
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 087 128	1 172 739	1 322 247	149 508	1 303 784
TOTAL SUBVENTIONS ETAT	561 557	535 323	639 165	103 842	650 922
Subvention de fonctionnement	399 403	399 403	569 971	170 568	541 147
Subvention plan de Relance			50 225	50 225	109 775
FSE	162 154	135 920	18 969	-116 951	
TOTAL CONTRIBUTION DES ORGANISMES PUBLICS	40 500	63 160	93 380	30 220	63 160
Pôle emploi	40 500	63 160	93 380	30 220	63 160
TOTAL SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	485 071	574 256	589 702	15 446	589 702
Conseil Régional	140 169	174 910	179 940	5 030	179 940
Conseil Général	113 915	118 100	118 100	0	118 100
Communes	230 987	281 246	291 662	10 416	291 662
ACTIVITES SPECIFIQUES	84 144	94 744	67 639	-27 105	66 227
Parrainage Etat			0	0	0
Emploi de proximité Conseil Général	8 000	8 000	8 000	0	
Autres collectivités ou EPCI	48 376	63 368	49 562	-13 806	63 727
Fonjep	7 390	7 336		-7 336	
Autres prestations	1 112	3 621	3 960	339	0
Divers	19 266	12 419	6 117	-6 302	2 500
FONDS GERES POUR COMPTE D' AUTRUI	224 610	238 339	204 942	-33 397	188 553
FAJ-conseil Général	166 039	169 684	142 145	-27 539	129 650
FIPJ-Etat	7 977	16 528	17 713	1 185	12 730
Aide à la mobilité-Conseil régional	24 994	25 882	20 961	-4 921	22 050
Frais de gestion FAJ-C général	25 600	26 245	24 123	-2 122	24 123
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	790	404	691	287	
PRODUITS FINANCIERS	6 485	388	1 325	937	
Produits exceptionnels sur exercie antérieur			0	0	
TRANSFERT DE CHARGES	1 475	3 543	37 854	34 311	2 000
Total des produits	1 404 632	1 510 157	1 634 698	124 541	1 560 564
Déficit	95 849		3 500	3 500	
Total du Compte de Résultat	1 500 481	1 510 157	1 638 198	128 041	1 560 564
Pole emploi mad Gratuite	18 676	18 956	19 335	379	20 154
Total Général du Compte de Résultat	1 519 157	1 529 113	1 657 533	128 420	1 580 718

Compte de Résultat Produits 2010

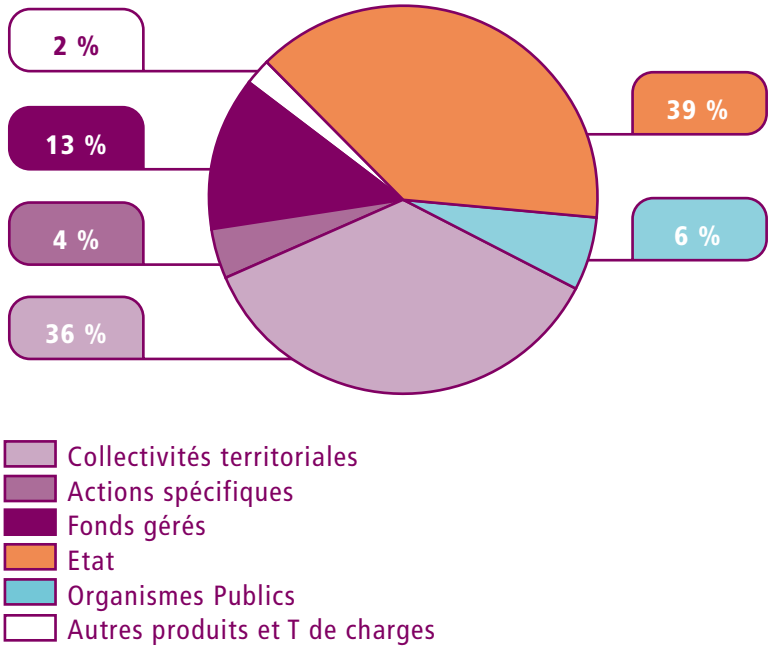

Compte de Résultat Prévisionnel Produits 2011

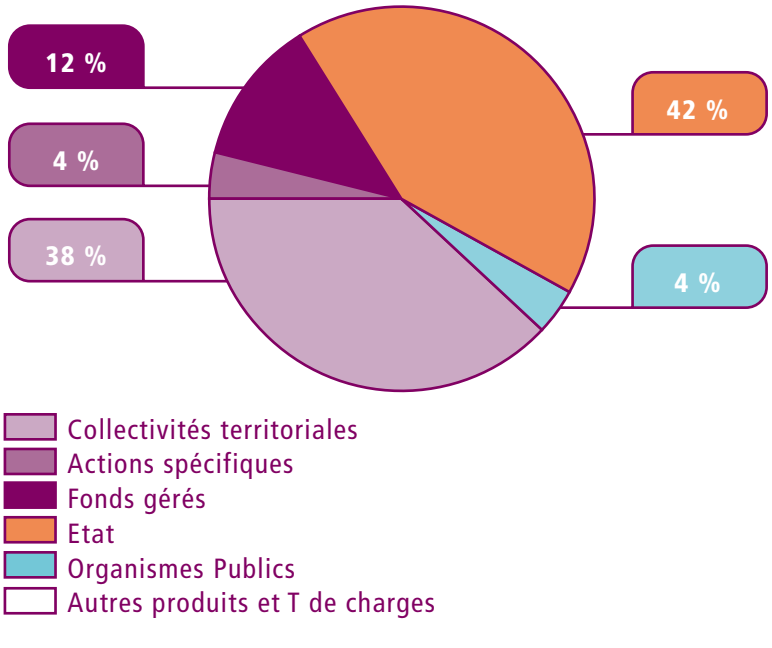

LES COMPTES

I Charges

CHARGES	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	VARIATION ANNÉE 2009-2010	PREVISIONNEL ANNÉE 2011
	en €	en €	en €	en €	en €
ACHATS-60	16 909	24 068	24 717	-649	19 618
EDF	2 325	2 119	2 094	25	2 138
Fournitures de bureau et informatique	9 388	18 429	19 294	-865	14 084
Autres achats	5 196	3 520	3 329	191	3 396
SERVICES EXTERIEURS-61	71 953	100 383	94 797	5 586	96 664
location de locaux, charges locatives, loyers garages	43 691	61 385	52 782	8 603	53 838
location de matériels et autres	14 979	12 905	13 844	-939	14 121
entretien et maintenance	4 535	17 046	18 544	-1 498	18 879
primes d' assurances	7 455	8 022	8 363	-341	8 529
divers, documentation, frais de colloques, séminaires	1 293	1 025	1 264	-239	1 297
AUTRES SERVICES EXTERIEURS-62	262 205	253 374	243 385	9 989	228 333
Personnel extérieur à l' Entreprise (intérim)	20 048	2 870	2 415	455	2 463
rémunérations d'intérmédiaires et honoraires	5 721	6 311	9 580	-3 269	9 771
information, publication	0		14 198	-14 198	14 482
déplacements, missions, réceptions	9 561	8 723	9 828	-1 105	9 934
frais postaux	4 226	4 247	3 681	566	3 755
frais de télécommunication (isoler car poste de charge important)	10 026	10 633	12 348	-1 715	12 541
Services bancaires et assimilés	240	246	203	43	207
Dons spécifiques effectués aux jeunes (FAJ, dépenses santé..)	199 012	212 095	187 323	24 772	164 430
autres postes de charges de fonctionnement	13 371	8 249	3 809	4 440	10 750
IMPOTS, TAXES, et VERSEMENTS-63	83 150	79 913	80 540	-627	88 366
CHARGES DE PERSONNEL-64	1 050 929	967 488	1 041 711	-74 223	1 096 606
salaires bruts de la structure	766 467	683 384	711 517	-28 133	752 825
charges patronales	284 462	284 104	330 194	-46 090	343 781
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 478	1	105	-104	500
CHARGES FINANCIERES	2 900	1 375	970	405	2 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	587	14 045	733	13 312	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 371	67 414	151 240	-83 826	25 000
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 500 482	1 508 061	1 638 198	-130 137	1 557 087
Bénéfice		2 096		2 096	3 477
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 500 482	1 510 157	1 638 198	-128 041	1 560 564
Pole emploi mad Gratuite	18 675	18 956	19 335	-379	20 154
Total Général des comptes de charges	1 519 157	1 529 113	1 657 533	-128 420	1 580 718

Compte de Résultats Charges 2010

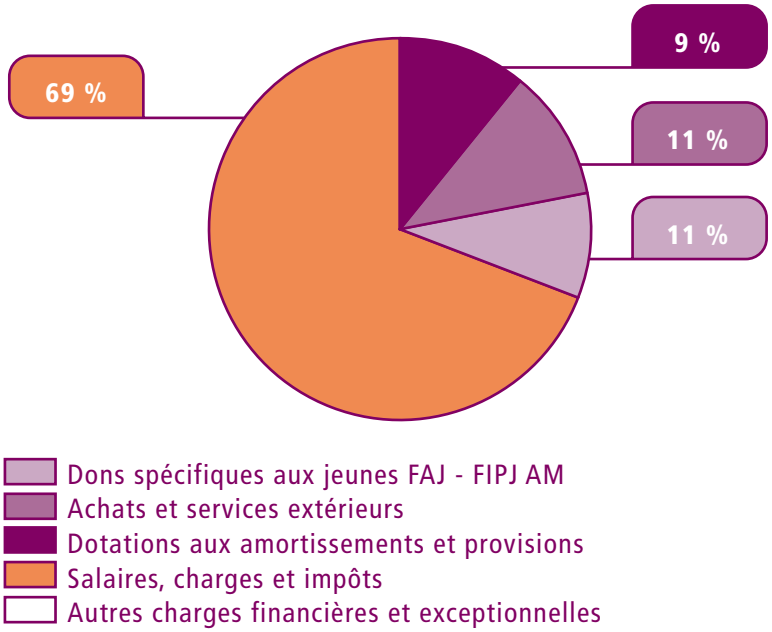

Compte de Résultats Prévisionnel Charges 2011

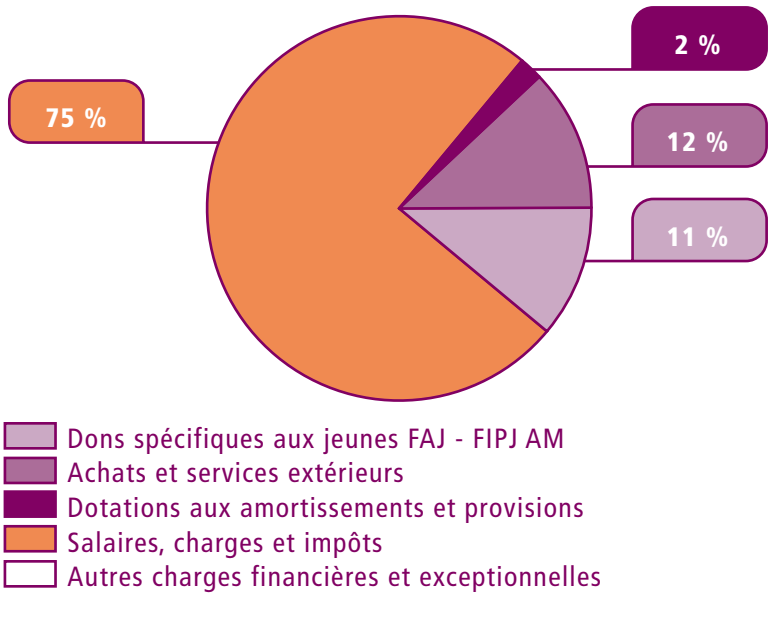

Cibles & Stratégies - 02 96 68 43 43

Mission Locale
47, rue du Dr Rahuel
22 000 SAINT-BRIEUC
tél. 02 96 00 00 00

mission locale saint-brieuc